Pompiers de Bruxelles (SIAMU)

Demande d'avis de prévention incendie

FICHE DESCRIPTIVE À joindre au formulaire de demande d'avis

- ✓ Permis d'urbanisme (sauf PU de voirie)
- ✓ Permis d'environnement

Cadre I. Identification de la demande

Rue, numéro *et/ou* n° cadastral	[redacted]	
Commune, code postal	[redacted]	
Personne de contact	[redacted]	
Téléphone	[redacted]	
Email	[redacted]	
Superficie de plancher existante	333	m² *(sous-sols, caves et garages compris)*
Superficie de plancher projetée	367	m² *(sous-sols, caves et garages compris)*

Cadre II. Pour les demandes de permis d'urbanisme

A. Gabarit et implantation du projet

Nombre de niveaux: R+2

Hauteur du dernier niveau: 11,28 m *(différence d'altitude entre le dernier niveau de plancher habité et le niveau de la rue accessible aux services)*

Nombre et catégorie de(s) bâtiment(s)

	☐ Bas (inférieur à 10 m)
1	■ Moyen (entre 10 m et 25 m) de moins de 1000 m²
	☐ Moyen (entre 10 m et 25 m) de 1000 m² et plus
	☐ Élevé (supérieur à 25 m)
	☐ Industriel A – B – C de moins de 500 m
	☐ Industriel A – B – Cde 500 m² et plus

Implantation des constructions

- ☐ Bâtiment isolé
- ■ Bâtiment mitoyen
- ☐ Arrière bâtiment

B. Conception du projet en matière de lutte contre l'incendie

☐ Pour les projets de moins de 1000 m² de superficie de plancher (sous-sols, caves et garages compris), la conception en matière de lutte contre l'incendie est décrite brièvement ci-dessous. Une note descriptive plus détaillée et un schéma explicatif peuvent être joints.

Ajout d' extincteurs, détecteurs incendie et fumée, remplacer les portes des communs via des portes coupe feu ei 30, faire des plafonds et murs en rei 60.

☐ Pour les projets de 1000 m^2 ou plus de superficie de plancher (sous-sols, caves et garages compris), la conception incendie est obligatoirement décrite grâce à des plans de synthèse (un par niveau) joints en annexe à la présente fiche, réalisés au format le plus adapté pour être lisible et manipulable, idéalement au format A3.

Ces plans comporteront au minimum les informations suivantes :

- Identification des limites et superficie (m^2) des compartiments
- Destination et capacité maximum d'occupation des compartiments
- Matériau et caractéristiques R, E et/ou I des éléments composant chaque compartiment (structures, parois verticales et horizontales, plafond, gaines, portes)
- Réaction au feu des espaces de circulation et des locaux techniques
- Nombre de sortie(s) de chaque compartiment et leurs dimensions
- Chemins d'évacuation du projet
- Circulations verticales : localisation et nombre de cages d'escaliers, d'ascenseurs, d'escaliers mécaniques
- Dimensions (largeur, giron) et distances entre les cages d'escaliers

Une note descriptive rédigée par l'architecte peut être jointe également.

Cadre III. Pour les demandes de permis d'environnement

Les plans de synthèse localisant les installations classées qui sont joints en annexe de la demande de permis d'environnement doivent mettre en évidence les installations classées soumises à avis du SIAMU.

Ces plans sont réalisés au format le plus adapté pour être lisible et manipulable, idéalement au format A3 maximum.

En plus de la localisation et de l'identification des installations classées soumises à avis du SIAMU, ces plans comportent au minimum les informations complémentaires suivantes :

- Destination des locaux adjacents aux installations classées soumises à avis du SIAMU
- Matériau des parois composant chaque local qui accueille une installation classée soumise à avis du SIAMU

Si la demande fait également l'objet d'un permis d'urbanisme, des plans de synthèse uniques (un par niveau) doivent être produits.

Cadre IV. Équipements et moyens de lutte contre l'incendie

L'objet de la demande comporte-t-elle un ou plusieurs des éléments ci-dessous ?
Cochez et décrivez :

☐ Eclairage de sécurité

☐ Signalisation et pictogrammes réglementaires

☐ Dispositifs de désenfumage / EFC

☐ Bornes Incendie

☐ Dévidoirs et hydrants

■ Extincteurs

☐ Sprinkler

☐ Dispositifs de détection incendie

- ☐ DI ponctuelle
- ☐ DI partielle
- ☐ DI généralisée

☐ Moyens d'annonce, d'alerte, d'alarme

☐ Poste de commandement pompiers

Date, nom et signature du demandeur

Attention

- Des informations supplémentaires pourraient être réclamées lors du traitement du dossier.
- **Cette fiche descriptive est à joindre en annexe de la demande d'avis de prévention incendie**

Traitement des données à caractère personnel

Dans le cadre de votre demande, le SIAMU doit recueillir un certain nombre d'informations vous concernant, afin de réaliser les tâches liées au traitement de demande d'avis de prévention incendie. Vos données sont traitées dans le cadre des obligations légales et réglementaires liées à la prévention incendie.

Vos données sont stockées sous la forme de dossier papier et/ou de dossier électronique, sous la responsabilité du SIAMU, qui prend toutes les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité et doit vous avertir si la sécurité de vos données n'est pas respectée. Vos données sont stockées pour la durée du traitement de votre dossier. Une fois votre dossier clôturé, vos données sont stockées pour une durée de 1 an maximum, à compter de la fin des prestations liées à ce traitement.

Le SIAMU s'engage à limiter l'accès à vos données aux personnes concernées par le traitement, à ne pas utiliser ou transférer vos données à des tiers pour une autre finalité que celle évoquée ci-dessus. Le SIAMU garantit également que vos données ne seront pas transférées à des organisations internationales ou vers un pays hors Union européenne.

Vous avez le droit de demander quelles informations vous concernant sont enregistrées, sous un format portable et lisible, et de demander des corrections, si certaines informations ne sont pas correctes.

Pour toute information complémentaire, ou si vous n'obtenez pas satisfaction pour une demande liée à vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : dpo@firebru.brussels.

Pompiers de Bruxelles - Service Prévention

15 avenue de l'Héliport, 1000 Bruxelles

02 208 84 30 | prev@firebru.brussels

Pompiers de Bruxelles (SIAMU)

Demande d'avis de prévention incendie

FORMULAIRE À joindre aux demandes de certificat et de permis

- ✓ Certificat ou permis d'urbanisme
- ✓ Certificat ou permis d'environnement
- ✓ Permis de lotir

Cadre I. [ne pas remplir, réservé à l'administration]

Région / Commune	
Service	
Personne de contact	
Téléphone	
Email	
Référence Nova	
Délai avis SIAMU	☐ 15 jours ☐ 30 jours ☐ 60 jours

Cadre II. [ne pas remplir, réservé au SIAMU]

Référence SI	
IN	
Officier	
OUT	
Facture	
Date de dépôt	

Cadre III. Description du lieu soumis à avis du SIAMU

Rue, numéro
et/ou n° cadastral [redacted]

Commune, code postal [redacted]

Situation existante de fait: Immeuble de logement

ex.: logements, bureaux, hôtel, crèche, centre médical, commerce de détails, snack, café, débit de boissons, parkings...

Situation existante de droit: Maison unifamiliale avec commerce

Situation projetée nécessitant avis du SIAMU: Immeuble à trois logements

Superficie de plancher existante: 333 m² *(sous-sols, caves et garages compris)*

Superficie de plancher projetée: 367 m² *(sous-sols, caves et garages compris)*

Cadre IV. Coordonnées de facturation

Les prestations effectuées pour des missions de prévention par le SIAMU donnent lieu au paiement de la redevance due par la personne physique ou morale au profit de qui la prestation est effectuée.

*Remplissez pour personne physique **ou** pour personne morale.*

Personne physique

Nom, prénom

Numéro de registre national

Personne morale

Nom de la société

Raison sociale

Numéro d'entreprise

Rue, numéro

Commune, code postal

Téléphone

Email

Cadre V. Objet de la demande d'avis SIAMU

*Remplissez les champs A **et** B si votre demande d'avis concerne à la fois un certificat ou permis d'urbanisme **et** un certificat ou permis d'environnement (projet mixte)*

☐ A – Certificat ou Permis d'Urbanisme (CU / PU)

Si dossier précédent, mentionnez la référence SIAMU	
Si contact préalable, mentionnez le nom de l'officier	
Soumis à rapport ou étude d'incidence sur l'environnement	☐ Oui ☐ Non

☐ Construction neuve *(cochez toutes les cases correspondant au projet)*

- ☐ Totale
- ☐ Partielle (en extension d'une construction existante)
- ☐ Demande de régularisation
- ☐ Modification en cours de procédure d'instruction du permis (mentionner la référence SIAMU dans le cadre ci-dessus) *

■ Transformation *(cochez toutes les cases correspondant au projet)*

- ■ Transformations intérieures dans un immeuble existant
- ■ Demande de régularisation
- ☐ Modification en cours de procédure d'instruction du permis (mentionner la référence SIAMU dans le cadre ci-dessus) *

■ Description du changement de destination / d'utilisation

Transformation d'une maison unifamiliale avec un commerce au rez-de-chaussée en un immeuble à trois logements.

☐ Description de l'aménagement de voirie soumis à avis du SIAMU :

* *Pour les modifications en cours de procédure, fournissez en annexe la liste des modifications et plans de synthèse de ces modifications (1 par niveau).*

ANNEXE OBLIGATOIRE (sauf pour les certificats et les PU de voirie) **:** FICHE DESCRIPTIVE

☐ B – Certificat ou Permis d'Environnement (CE / PE) avec installations classées soumises à avis

Si dossier précédent, mentionnez la référence SIAMU	
Si contact préalable, mentionnez le nom de l'officier	
Classe 1A ou 1B	☐ Oui ☐ Non

☐ Nouvelle demande

☐ Modification d'un permis existant

☐ Prolongation / renouvellement d'un permis existant

☐ Modification en cours de procédure d'instruction du permis (mentionner la référence SIAMU dans le cadre ci-dessus) *

☐ Demande de permis temporaire

* *Pour les modifications en cours de procédure, fournissez en annexe la liste des modifications et plans de synthèse de ces modifications (1 par niveau).*

ANNEXE OBLIGATOIRE (sauf pour les certificats) **:** FICHE DESCRIPTIVE

☐ C – Permis de lotir valant permis d'urbanisme pour les voies de communication

Si dossier précédent, mentionnez la référence SIAMU

Description

Date, nom et signature du demandeur

Attention

- Des informations supplémentaires pourraient être réclamées lors du traitement du dossier.
- Ce formulaire doit être signé. Cette signature vous engage pour la redevance due pour toute mission du SIAMU.
- **Ce formulaire est à joindre en annexe des demandes de permis et certificats remises à l'autorité délivrante.** C'est l'autorité délivrante qui transmettra ensuite les pièces nécessaires au SIAMU pour qu'il remette son avis. Le SIAMU refusera donc toute soumission faite directement par le demandeur.

Traitement des données à caractère personnel

Dans le cadre de votre demande, le SIAMU doit recueillir un certain nombre d'informations vous concernant, afin de réaliser les tâches liées au traitement de demande d'avis de prévention incendie. Vos données sont traitées dans le cadre des obligations légales et réglementaires liées à la prévention incendie.

Vos données sont stockées sous la forme de dossier papier et/ou de dossier électronique, sous la responsabilité du SIAMU, qui prend toutes les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité et doit vous avertir si la sécurité de vos données n'est pas respectée. Vos données sont stockées pour la durée du traitement de votre dossier. Une fois votre dossier clôturé, vos données sont stockées pour une durée de 1 an maximum, à compter de la fin des prestations liées à ce traitement.

Le SIAMU s'engage à limiter l'accès à vos données aux personnes concernées par le traitement, à ne pas utiliser ou transférer vos données à des tiers pour une autre finalité que celle évoquée ci-dessus. Le SIAMU garantit également que vos données ne seront pas transférées à des organisations internationales ou vers un pays hors Union européenne.

Vous avez le droit de demander quelles informations vous concernant sont enregistrées, sous un format portable et lisible, et de demander des corrections, si certaines informations ne sont pas correctes.

Pour toute information complémentaire, ou si vous n'obtenez pas satisfaction pour une demande liée à vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : dpo@firebru.brussels.

Pompiers de Bruxelles - Service Prévention

15 avenue de l'Héliport, 1000 Bruxelles

02 208 84 30 | prev@firebru.brussels

Annexe unique à l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 juillet 2019 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 12 décembre 2013 déterminant la composition du dossier de demande de permis d'urbanisme

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

***Remarque préliminaire** : les cadres I à V et X, XI et XIV doivent toujours être remplis. Les cadres VI à IX et XII et XIII sont à remplir en fonction des caractéristiques de la demande.*

CADRE I | **Identité du demandeur** *(signataire du cadre XIV)*

Je soussigné(e)

☒ [redacted]
M/Mme
Regis
Adres
Code
Téléph
E-mai

☐ **personne morale**
Nom : …… ……. Forme juridique : ……..……...
N° d'entreprise : ……..……. Service : …….
Adresse : …….. n° : ……. bte : …….
Code postal : ……. Localité : …… ……. Pays … ……
Prénom du représentant : ……. Nom du représentant : …… …….. en qualité : ……
Téléphone : ……/…….. GSM : ……... Fax : ……
E-mail : ……...

agissant en qualité de :
☒ propriétaire
☐ copropriétaire
☐ titulaire d'un droit réel sur le bien
☐ locataire
☐ mandataire agissant au nom et pour le compte de :
..……..…
……...…….. *(mandat à joindre à la demande)*
☐ autre *(à préciser)* : ……

Personne à contacter *(si différente du demandeur mentionné ci-dessus ou si plusieurs demandeurs)* :
M/Mme - Prénom : …**M.FATIH**…… Nom : ……**YILMAZ**……
Fonction :…..**ARCHITECTE**……
Téléphone : ……/…….. GSM : …**0484673424**…… Fax : ……
E-mail : …**info@oay2.eu**……...

Adresse (en Belgique) à laquelle les administrations envoient le courrier dans le cadre de la demande *(si différente de celle du demandeur mentionnée ci-dessus ou si plusieurs demandeurs)* **:**
M/Mme – Prénom : ……..…… Nom : …… **……..**……...
Adresse : …….. …….. …….. n° : …..…. bte : ……..
Code postal : …… Localité : ……..……

- Les communications dans le cadre de cette demande peuvent-elles être envoyées par mail à l'adresse mentionnée ci-dessus ?

  OUI/NON

NB : lorsque la demande est introduite par plusieurs personnes (physiques ou morales), indiquer les coordonnées des autres demandeurs sur une fiche complémentaire (copie du cadre I).

CADRE II | **Localisation du bien concerné par la demande**

Code postal	Commune	Adresse	N°		Bte	Cadastre		
			de…	à …		Division	Section	N°
1210	**Saint-josse-Ten-Noode**	Rue du merinos	**4**		1	**2**	**B**	**15r3**

CADRE III **Objet de la demande** *(intitulé synthétique de la demande)*

La demande vise principalement à régulariser le volume actuel de l'immeuble, à supprimer la véranda située à l'arrière, à modifier l'usage du rez-de-chaussée de commercial en résidentiel, et à diviser l'immeuble en trois unités d'habitation..……
……
. ……

CADRE IV **Identification de la demande – Types d'actes et travaux** *(cocher le(s) type(s) de travaux concernés par la demande)*

☒ 1. Construire, reconstruire, transformer et/ou placer une installation fixe

☒ 1.1 avec l'intervention obligatoire d'un architecte *(cfr chap. II et chap. III, section 1, sous-section 1 de l'arrêté)*

☐ 1.2. sans l'intervention obligatoire d'un architecte *(cfr chap. II et chap. III, section 1, sous-section 2 de l'arrêté)*

☐ 2. Démolir sans reconstruire *(cfr chap. II et chap. III, section 2 de l'arrêté)*

☒ 3. Modifier la destination ou l'utilisation de tout ou partie d'un bien bâti *(cfr chap. II et chap. III, section 3 de l'arrêté)*

☒ 4. Modifier le nombre de logements dans une construction existante *(cfr chap. II et chap. III, section 3 de l'arrêté)*

☐ 5. Placer …… *(nombre)* dispositif(s) de publicité *(cfr chap. II et chap. III, section 4, sous-section 1 de l'arrêté)*

☐ 6. Placer ……. *(nombre)* enseigne(s) et/ou publicité(s) associée(s) à l'enseigne *(cfr chap. II et chap. III, section 4, sous-section 2 de l'arrêté)*

☐ 7. Modifier la destination ou l'utilisation d'un bien non bâti *(cfr chap. II et chap. III, section 5 de l'arrêté)*

☐ 8. Utiliser un terrain pour le dépôt, pour le stationnement de véhicules ou pour le placement d'installations mobiles pouvant être utilisées pour l'habitation *(cfr chap. II et chap. III, section 6 de l'arrêté)*

☐ 9. Abattre, déplacer ou pratiquer toute intervention susceptible de mettre en péril la survie de …… *(nombre)* arbre(s) à haute tige (hors voirie) / modifier la silhouette de…… *(nombre)* arbre(s) inscrit(s) l'inventaire du patrimoine immobilier *(cfr chap. II et chap. III, section 7 de l'arrêté)*

☐ 10. Aménager un espace vert et/ou modifier le relief du sol, déboiser ou encore défricher ou modifier la végétation d'une zone dont le Gouvernement jugerait la protection nécessaire *(cfr chap. II et chap. III, section 8 de l'arrêté)*

☐ 11. Réaliser des travaux d'infrastructure et/ou d'aménagement urbain *(cfr chap. II et chap. III, section 9 de l'arrêté)*

☐ 12. Placer ou modifier une installation de télécommunication *(cfr chap. II et chap. III, section 10 de l'arrêté)*

☐ 13. Placer des installations temporaires événementielles ou liées à un chantier *(cfr chap. II et chap. III, section 11 de l'arrêté)*

☐ 14. Réaliser des actes et travaux concernant un bien classé ou inscrit sur la liste de sauvegarde ou en cours de classement ou d'inscription *(cfr chap. II et chap. IV de l'arrêté) (le cas échéant, cocher également le(s) type(s) d'actes et travaux visés aux points 1 à 13).*

☐ 15. Autre ……

CADRE V **Particularité(s) de la demande** *(cocher le(s) type(s) de procédure concernée par la demande)*

☐ Demande de permis d'urbanisme à durée limitée.

☐ Demande de permis d'urbanisme à durée limitée visant l'occupation temporaire dans un bâtiment existant.

☐ Demande permis de régularisation simplifié visé à l'article 330, §3 du CoBAT.

☐ Demande de permis d'urbanisme avec étude ou rapport d'incidences, en urbanisme (annexe A ou B du CoBAT).

☐ Demande de permis d'urbanisme pour un « projet mixte » (nécessitant simultanément un permis d'environnement de classe IA ou IB).

☐ Demande de permis d'urbanisme faisant suite à un certificat d'urbanisme. Certificat délivré le : ……..……
réf communale : …… réf régionale : …….

☐ Demande de permis d'urbanisme concernant un bien classé ou inscrit sur la liste de sauvegarde ou en cours de classement ou d'inscription.
date de l'arrêté : …….

☐ Demande de « permis d'urbanisme modificatif » (portant sur des parties non mises en œuvre d'un permis délivré et en cours de validité).
permis initial délivré le :……... réf communale : …… réf régionale : ……..

☐ Modification d'une demande de permis d'urbanisme en cours de procédure.
réf communale : …… réf régionale : ……. de la demande initiale.

☐ Demande de permis d'urbanisme pouvant bénéficier d'un délai de péremption de dix ans (demandes relatives à des actes et travaux récurrents ou s'inscrivant dans un programme de gestion de l'ensemble du bien concerné et relatives soit une zone d'espaces verts soit l'une des hypothèses de compétence du fonctionnaire délégué visées à l'article 123/2, § 1er, 1° à 3°, du CoBAT)

☒ Demande ne présentant aucune des particularités précédentes.

CADRE VI	**Caractéristiques du projet** *(remplir les cases pertinentes en fonction du projet)* *NB : en cas de bâtiments multiples, remplir le tableau ci-dessous pour la globalité du projet et un tableau par bâtiment détaillant les données pertinentes.*

TERRAIN Superficie du terrain *(m²)*	S	**148**	
		Existant	**Projeté**
CONSTRUCTION HORS-SOL Total de la superficie de plancher de tous les niveaux hors-sol *(totalement ou partiellement) (m²)*	P	**270**	**304**
Rapport plancher hors-sol/superficie du terrain	P/S	**1,83**	**2,05**
Volume total de la construction hors-sol *(m³)*		**932**	**1023**
EMPRISE DE LA CONSTRUCTION Superficie au sol, calculée en projection horizontale sur la(les) parcelle(s), occupée ou surplombée par des constructions hors-sol, déduction faite des auvents et marquises (*m²)*	E	**110**	**124**
Taux d'emprise	E/S	**0,74**	**0,83**
SUPERFICIE IMPERMEABLE Superficie totale de la (des) construction(s), cumulée à la superficie de toutes les surfaces imperméables égouttées, telles que les voies d'accès, aires de stationnement, terrasses, constructions enterrées, … *(m²)*	I	**128**	**93**
Taux d'imperméabilisation	I/S	**0,87**	**0,63**
SUPERFICIE DE TOITURE VERTE OU VERDURISEE/VEGETALISEE *(m²)*		**0**	**34**
CITERNE D'EAU DE PLUIE *(m³)*		/	/
DISPOSITIF DE GESTION DES EAUX PLUVIALES (m³)		/	/
LOGEMENT			
Nombre de : - studios		……	……
- appartements 1 ch.		…..**0**….	……**2**……
- appartements 2 ch.		… .**0**…	…….**1**……
- appartements 3 ch.		……	……

- appartements 4 ch. ou plus - maisons unifamiliales		…… …**1**……	…… …**0**……
Nombre total de logements	L	**1**	**3**
Densité de logements par hectare	L/Sx10.000	**67,66**	**216,94**
Superficie de terrain *(m²)* par logement	S/L	**147,80**	**72,31**
<u>LOGEMENT COLLECTIF / PARTAGÉ/MODULAIRE</u> Nombre de chambres / d'entités / d'unités (Préciser le(s) type(s) de logement)		/ /	/ /
<u>ETABLISSEMENT HÔTELIER</u> Nombre de chambres ou d'entités		/	/
<u>CONSTRUCTIONS ET INFRASTRUCTURES ACCESSIBLES AU PUBLIC</u> Capacité d'accueil maximale (nombre de personnes)		/	/

CADRE VII	**Tableau des superficies de plancher** *(m²) (remplir les cases pertinentes en fonction du projet)* *NB : les surfaces communes (dégagements, communs, ...) sont à répartir au prorata des activités respectives concernées.* *NB : en cas de bâtiments multiples, remplir le tableau ci-dessous pour la globalité du projet et un tableau par bâtiment détaillant les données pertinentes.* *NB : si l'immeuble comporte plus de niveaux que ceux prévus dans le présent cadre, fournir un tableau similaire complémentaire, en annexe.*																
AFFECTATION SELON LE GLOSSAIRE DU PLAN RÉGIONAL D'AFFECTATION DU SOL	ETAT	-3	-2	-1	**Total sous-sol**	0	+1	+2	+3	+4	+5	+6	+7	+8	+9	**+10**	**Total hors-sol**
Logement	Existant			32	32	17,15	62	62	36								177,15
	Projeté			63	63	124	72	72	36								304,00
Bureau	Existant																
	Projeté																
Equipement d'intérêt collectif ou de service public	Existant																
	Projeté																
Commerce – Grand commerce spécialisé	Existant																
	Projeté																
Commerce – Autre	Existant			31	31	**92,85**											**92,85**
	Projeté			0	0	**0**											**0,00**
Commerce de gros	Existant																
	Projeté																
Etablissement hôtelier	Existant																
	Projeté																
Activités productives – artisanales	Existant																
	Projeté																
Activités productives – de haute technologie	Existant																
	Projeté																
Activités productives – industrielles	Existant																
	Projeté																
Activités productives – de production de services matériels	Existant																
	Projeté																
Activités productives – de production de biens immatériels	Existant																
	Projeté																
Activités logistiques	Existant																
	Projeté																
Services intégrés aux entreprises	Existant																
	Projeté																
Autre *(à préciser) CAVE*	Existant																
	Projeté																
Total de la superficie plancher	Existant			63	63	**110**	62	62	36								270,00
	Projeté			63	63	**124**	72	72	36								304,00

CADRE VIII		**Tableau relatif aux emplacements de stationnement** *(remplir les cases pertinentes en fonction du projet)*																	
Véhicules motorisés	Nombre d'emplacements couverts	Existant																	
		Projeté																	
	Nombre d'emplacements non couverts	Existant																	
		Projeté																	
	Nombre total d'emplacements	Existant																	
		Projeté																	
	Dont nombre d'emplacements PMR	Existant																	
		Projeté																	
Nombre d'emplacements vélos		Existant				0													0
		Projeté				3													3

CADRE IX	Actes et travaux d'infrastructure et/ou d'aménagement urbain et/ou d'aménagement d'espace vert

VOIRIES :

Hiérarchie

☐ résidentielle ☐interquartier
☐ locale ☐principale

Propriété

☐communale ☐privée
☐régionale ☐autre : …….

Nature des travaux voirie : ☐à créer ☐en totalité (de façades à façades) ☐à rénover/modifier ☐en totalité (de façades à façades)
☐en partie du profil en travers ☐en partie du profil en travers

Aménagement	Existant	Projeté
Aire d'intervention *(superficie totale en m²)*		
- pleine terre *(superficie totale en m²)*		
- revêtement semi-perméable *(superficie totale en m²)*		
- revêtement imperméable *(superficie totale en m²)*		
Berme/pelouse *(m²)*		
Berme/pelouse *(m linéaires)*		
Arbre à haute tige *(nombre)*		
Arbre à haute tige *(essence) (NB : en cas d'essences variées, fournir un tableau similaire complémentaire, en annexe)*		…….

			Type de revêtement	
	Existant	Projeté	Existant	Projeté
Voirie *(m²)* dont :				
- chaussée carrossable *(m²)*				
- chaussée carrossable *(m linéaires)*				
- stationnement global *(m linéaires)*				
- stationnement global *(nombre d'emplacements)*				
- stationnement PMR *(nombre d'emplacements)*				
- stationnement taxi *(nombre d'emplacements)*				
- stationnement voitures partagées *(nombre d'emplacements)*				
- stationnement vélos *(nombre d'emplacements)*				
- station de vélos partagés *(nombre d'emplacements)*				
- zone de livraison *(m linéaires)*				
- piste cyclable marquée *(m linéaires)*				
- arrêt de transports en commun *(nombre et m linéaires)*				
- site propre transports en commun uniquement *(m linéaires)*				
- site propre transports en commun + taxis *(m linéaires)*				
- site propre transports en commun + vélos *(m linéaires)*				
- Trottoir *(m²)*				
- Trottoir *(m linéaires)*				
- Trottoir cyclo-piéton *(m2)*				
- Trottoir cyclo-piéton *(m linéaires)*				

ECLAIRAGE PUBLIC	Existant	Projeté
Typologie *(ex : console, poteau, axiale, ...)*		
Longueur (*m linéaires)*		
Points lumineux (*nombre)*		
Consommation *(kw/h)*		

COURS ET ETENDUES D'EAU	Existant	Projeté
Curage d'un cours d'eau (*m linéaires)*		
Curage d'une étendue d'eau (m^2)		
Restauration des berges (*m linéaires*)		
Restauration d'un cours d'eau voûté (*m linéaires*)		
Remise à ciel ouvert (*m linéaires*)		

ESPACES « VERTS » ☐ public ☐ privé	Existant	Projeté
Types d'espace « vert » *(ex : parc, bois, terrain de sport, etc.)*		
Superficie de l'espace « vert » *(m²)*		
Taux d'imperméabilisation		
Emprise des travaux *(m²)*		
Type de travaux	☐ création ☐modification/rénovation ☐suppression	

OUVRAGES D'ART & AUTRES INFRASTRUCTURES

Passerelle	mode :……	longueur *(m)* : ……	surface tablier *(m^2)* : ……
Pont	mode : ……	longueur *(m)* : ……	surface tablier *(m^2)* : ……
Tunnel	mode : ……	longueur *(m)* : ……	volume en sous-sol *(m^3)* : ……
Bassin d'orage	capacité *(m^3)* : ……	surface *(m^2)* : ……	
Ligne de métro	longueur *(m)* : ……	voies (*nbre)* : ……	stations *(nbre)* : ……
Ligne de chemin de fer	longueur *(m)* : ……	voies *(nbre)* : ……	stations *(nbre)* : ……
Autre	……		

CADRE X | **Réglementation en vigueur et dérogations sollicitées**

La réglementation applicable au projet faisant l'objet de la demande, et, le cas échéant, la réglementation en vigueur au moment de la réalisation des actes et travaux :

☒ Le Plan régional d'affectation du sol (PRAS),
☒ Le Règlement régional d'urbanisme (RRU) et *(à cocher et remplir, le cas échéant) :*
☐ Le plan d'aménagement directeur (PAD) : ……
☐ Le plan particulier d'affectation du sol (PPAS) : …… ..
☐ Le règlement communal d'urbanisme (ou des bâtisses) général ou spécifique :
……..
☐ Le règlement d'urbanisme zoné (communal ou régional) : ……...
☐ Le permis de lotir : ……
☐ L'arrêté de classement ou d'inscription sur la liste de sauvegarde ou d'ouverture de la procédure :
…….....
☐ Les prescriptions réglementaires du Plan Régional de Mobilité (PRM) et/ou d'un Plan Communal de Mobilité (PCM) :
……
☐ Autre : …….

Les dérogations sollicitées *(énumérer, expliquer et motiver les dérogations éventuelles) (il ne peut jamais être dérogé au PRAS et au PAD)* :
……**Appartement au 1er/Dérogation au RRU :**…….
……-**Titre 2/Article 3 :séjour+cuisine ouverte <28m²**
…….-Titre 2/Article 10 :superficie nette éclairante<1/5 de la superficie plancher nette…….
NB : en cas de manque de place, compléter sur une fiche similaire, en annexe ou dans la note explicative visée à l'article 5, 2° de l'arrêté.

CADRE XI | **Liste des documents joints à la demande de permis d'urbanisme** *(cocher les documents joints à la demande)*

N.B. : Conformément à l'article 13 de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 25 avril 2019 relatif aux enquêtes publiques en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et d'environnement, ces documents seront chargés par le demandeur sur la plate-forme numérique mise à disposition par l'administration régionale en charge de l'urbanisme. Ils y seront consultables par toute personne durant l'enquête publique.

Types de documents
☒ 01. Formulaire de demande de permis d'urbanisme *(= Annexe 1. de l'arrêté)*
☒ 02. Note explicative
☒ 03. Photos significatives
☒ 04. Plans (localisation, implantation, réalisation, détails)
☒ 05. Plans de synthèse (dossier A3)
☐ 06. Renseignements relatifs au titre de propriété
☐ 07. Preuve du paiement des frais de dossier
☐ 08. Avertissement au(x) (co)propriétaire(s) *(= Annexe 2. de l'arrêté)* + Preuve de l'avertissement
☐ 09. Mandat
☒ 10. Formulaire permettant au SIAMU de remettre son avis + le cas échéant, la fiche descriptive et ses annexes éventuelles
☐ 11. Avis du SIAMU + Jeu de plans cachetés par le SIAMU (seulement en cas d'application de l'article 330, § 3, du CoBAT)
☐ 12. Proposition PEB + en cas de demande de dérogation, la note justifiant cette demande
☐ 13. Note préparatoire à l'étude d'incidences ou rapport d'incidences

☐ 14. Evaluation appropriée requise par la législation relative à la conservation de la nature
☐ 15. Les documents relatifs à la reconnaissance de l'état du sol (RES)
☐ 16. Avis du Maître-architecte
☐ 17. Note motivée ou tout autre document pouvant être imposé par un plan d'affectation du sol ou un règlement d'urbanisme
☐ 18. Autorisation préalable du gestionnaire du cours d'eau
☒ 19. Formulaire statistique INS
☐ 20. Axonométrie
☐ 21. Reportage photographique intérieur
☐ 22. Pièce justifiant l'existence d'un chantier
☐ 23. Visuel de la publicité sur bâche de chantier et/ou vinyle publicitaire ou assimilé
☐ 24. Montage photos
Liste des documents spécifiques relatifs aux biens classés ou inscrit sur la liste de sauvegarde (ou en cours de classement ou d'inscription)
☐ 25. Note d'intentions
☐ 26. Etudes préliminaires
☐ 27. Plans comprenant un relevé des éléments architecturaux ou de végétation et les détails d'exécution des interventions
☐ 28. Description des travaux et des techniques
Option : éléments supplémentaires pertinents
☐ Note de calcul explicative des dispositifs choisis en vue de l'optimisation de la gestion des eaux
☐ Note d'ensoleillement
☐ Note de démolition (stabilité)
☐ Analyse phytosanitaire pour abattage d'arbre
☐ Note acoustique
☐ Note de construction (stabilité - Ing.)

CADRE XII	**Identité et déclaration de l'architecte** *(à remplir pour les actes et travaux pour lesquels l'intervention d'un architecte est obligatoire)*

1/ L'architecte auteur des plans

L'architecte auteur des plans est :
☒ un architecte
☐ une « société architecte »
☐ l'association de fait, dénommée : ……....
et dont le mandataire est : □ un architecte □ une « société architecte »

Coordonnées de l'architecte : M/Mme – Prénom : **Muhammed Fatih** Nom : **Yilmaz** …….....
N° registre national : **90.02.15-433.51**…… .. N° matricule *(Ordre des architectes)* : **3004075**……...
Adresse : **Boulevard lambermont 100**……..
Code postal : **1030** ……..….Localité : **Bruxelles**…….
Téléphone : … **+32 0484673424** …… Fax : …… E-mail : **info@oay2.eu** …….

Coordonnées de la « société architecte » : Nom : ……..
Forme juridique : …… N° d'entreprise : …….. N° matricule *(Ordre des architectes)* : …….
Adresse du siège social : …..……..
Code postal : ……..…….. Localité : ……..
Représentée par l'architecte: ……..
Téléphone : ……..…….. Fax : …… E-mail : ……...……..

2/ L'architecte chargé du contrôle

L'architecte chargé du contrôle de l'exécution des travaux et de leur conformité au permis d'urbanisme ainsi qu'à la réglementation en vigueur est : ☒ le susnommé auteur des plans ☐ autre (*coordonnées)*
……..……..
……..
Dans le cas où l'architecte chargé du contrôle est différent de l'architecte auteur des plans, le demandeur remplit les données suivantes :

L'architecte chargé du contrôle est :
☐ un architecte
☐ une « société architecte »
☐ l'association de fait, dénommée : ……....
et dont le mandataire est : □ un architecte □ une « société architecte »

Coordonnées de l'architecte : M/Mme – Prénom : …… Nom : …….....
N° registre national : ……..... N° matricule *(Ordre des architectes)* : ……...
Adresse : …..……..
Code postal : …… Localité : ……
Téléphone : …… Fax : …… E-mail ……

Coordonnées de la « société architecte » : Nom : ……..
Forme juridique : …… N° d'entreprise : …….. N° matricule *(Ordre des architectes)* : …….
Adresse du siège social : …..……..
Code postal : ……..…….. Localité : ……..
Représentée par l'architecte: ……..
Téléphone : ……..…….. Fax : …… E-mail : ……...……..

3/ Déclaration de l'architecte auteur des plans

Je déclare être en droit d'exercer la profession d'architecte en Belgique et être valablement assuré.
Je déclare avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur visée au cadre X.

Je déclare ☒ n'avoir relevé aucune contradiction entre ces dispositions et le projet faisant l'objet de la demande
☐ relever que le projet faisant l'objet de la demande nécessite des dérogations sollicitées au cadre X.

Je certifie que les renseignements repris dans le présent cadre sont sincères et exacts.

Le *(date)*…… ***20..04.2026***…….. Signature de l'architecte ……..

CADRE XIII	**Auteur de projet** *(à remplir, le cas échéant, si l'auteur des plans est un professionnel (paysagiste, architecte d'intérieur, géomètre, graphiste,…) et si les actes et travaux ne nécessitent pas l'intervention obligatoire d'un architecte)*

Coordonnées de l'auteur de projet et/ou d'autre(s) intervenant(s)
M/Mme - Prénom : ……. Nom : …….. Profession : …….
Adresse : …..……..
…….....
Téléphone : …… Fax : ……. E-mail : ☐

CADRE XIV	**Déclaration du demandeur**

Je déclare avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur visée au cadre X

☒**Je déclare n'avoir relevé aucune contradiction entre ces dispositions et le projet faisant l'objet de la demande**
☐**Je sollicite les dérogations mentionnées dans le cadre X**

Je certifie que les renseignements repris dans le présent cadre sont sincères et exacts.

Je joins à ma demande les documents répertoriés au cadre XI.

Le *(date)*.....***20.04.2026***…… Signature(s) ……

Remarque générale : les données fournies dans le cadre de la présente demande sont stockées, aux fins de gestion administrative des demandes de permis, dans la base de données informatique NOVA. Certaines données peuvent également figurer sur le site internet régional de l'urbanisme (exemple : l'affiche d'enquête publique pendant la durée de celle-ci).

GLOSSAIRE des principaux termes utilisés dans le présent formulaire de demande :

Accessoire : complémentaire de l'affectation principale et de superficie relative généralement faible.

Activités artisanales : activités de production où la création, la transformation ou l'entretien de biens meubles s'exerce principalement de manière manuelle et pouvant s'accompagner d'une vente directe au public.

Activités industrielles : activités de production mécanisée portant sur la fabrication ou la transformation de biens meubles ou sur l'exploitation de source d'énergie.

Activités de haute technologie :
1° Recherche en laboratoire ou conception utilisant et mettant en œuvre de manière significative des technologies avancées ;
2° Activités productives de biens et de services recourant de manière significative au transfert de technologies en provenance des universités et des instituts supérieurs d'enseignement ou au résultat des recherches d'un laboratoire ou d'un bureau d'études.

Activités logistiques : processus intégré d'opérations que subit un produit fini après sa fabrication jusqu'à sa livraison au client, y compris l'étiquetage, le conditionnement, le stockage, la gestion de stock, la livraison, l'entretien et le service après-vente. Sont assimilés aux activités logistiques, les travaux de gestion ou d'administration et les commerces qui en sont l'accessoire.

Activités productives : activités artisanales, activités de haute technologie, activités industrielles, activités de production de services matériels et de biens immatériels. Sont assimilés aux activités productives, les travaux de gestion ou d'administration, l'entreposage et les commerces qui en sont l'accessoire.

Activités de production de biens immatériels : activités de conception et/ou de production de biens immatériels fondée sur un processus intellectuel ou de communication ou liés à la société de la connaissance (production de biens audiovisuels, de logiciels, studios d'enregistrement, formation professionnelle spécialisée, services pré-presse, call centers, …) ou encore relevant des technologies de l'environnement.

Activités de production de services matériels : activité de prestation de services ou liée à la prestation de services s'accompagnant du traitement d'un bien indépendamment de son processus de fabrication (ex. : transport de documents, entreposage de biens, services de nettoyage, de dépannage et d'entretien…).

Arbre à haute tige : arbre dont le tronc mesure au moins 40 cm de circonférence à 1,50 mètre de hauteur et qui atteint au moins 4,00 m.

Architecte : la profession d'architecte est règlementée en Belgique. Pour pouvoir exercer valablement la profession, il faut être membre d'un des tableaux de l'Ordre des Architectes et être légalement assuré en responsabilité professionnelle (cfr loi du 20/02/1939 sur la protection du titre et de la profession d'architecte et loi du 26/06/1963 créant un Ordre des architectes).

Bureau : local affecté :
- soit aux travaux de gestion ou d'administration d'une entreprise, d'un service public, d'un indépendant ou d'un commerçant ;
- soit à l'activité d'une profession libérale, à l'exclusion des professions médicales et paramédicales ;
- soit aux activités des entreprises de service intellectuel à l'exclusion des activités de production de services matériels et de biens immatériels.

Citerne de récupération des eaux pluviales : citerne dont la fonction essentielle est le stockage des eaux pluviales pour leur réutilisation pour des usages domestiques.

Commerce : ensemble des locaux accessibles au public dans lesquels lui sont fournis des services ou dans lesquels lui sont vendus des biens meubles, y compris les bureaux accessoires et locaux annexes.

Commerce de gros : ensemble des locaux dans lesquels sont vendus des biens meubles en quantités importantes à des détaillants, y compris les bureaux accessoires et locaux annexes.

Destination : la fonction à laquelle le bien doit être employé d'après le permis de bâtir ou d'urbanisme y relatif. A défaut de permis ou d'informations à ce sujet dans le permis, la destination s'entend de l'affectation donnée au bien par les plans auxquels le titre II du CoBAT confère une valeur réglementaire.

Dispositif de gestion des eaux pluviales : technique(s) d'aménagement et/ou ouvrage(s) assurant le stockage temporaire des eaux pluviales, au travers d'une ou plusieurs fonction(s) d'infiltration, d'évaporation, d'évapotranspiration et/ou de débit régulé.
Enseigne : inscription, forme, image ou ensemble de celles-ci apposé(e) sur un immeuble et relative/relatif à une activité qui s'y exerce. Ne peut être assimilée à une enseigne une mention profitant à des tiers, telle que l'indication d'une marque ou de leurs produits.
Entreposage : stockage de biens meubles à ciel ouvert ou non.
Equipement d'intérêt collectif ou de service public : construction ou installation qui est affectée à l'accomplissement d'une mission d'intérêt général ou public, notamment les services des pouvoirs locaux, les immeubles abritant les assemblées parlementaires et leurs services, les équipements scolaires, culturels, sportifs, sociaux, de santé, de culte reconnus et de morale laïque. Sont également considérés comme de l'équipement d'intérêt collectif ou de service public, les missions diplomatiques, les postes consulaires de carrière des Etats reconnus par la Belgique ainsi que les représentations des entités fédérées ou assimilées de ces Etats. Sont exclus les locaux de gestion ou d'administration des autres services publics.
Etablissement hôtelier : établissement d'accueil de personnes pouvant offrir des prestations de services à la clientèle, tel que hôtel, auberge, auberge de jeunesse, motel, pension, appart-hôtel, flat-hôtel, ...
Grand commerce spécialisé : commerce de superficie supérieure ou égale à 500 m² et dont l'activité consiste en la fourniture de services ou la vente de biens meubles qui relève d'un secteur spécialisé à l'exclusion du secteur alimentaire.
Logement : ensemble de locaux destinés à l'habitation, réunissant les fonctions de sommeil, de séjour, de préparation et de prise des repas et d'hygiène et non interrompue par les éventuelles parties communes de l'immeuble.
Logement modulaire : logement répondant aux conditions cumulatives suivantes :

- être formé par des modules composés de matériaux légers, déplaçable et temporaire ;
- présenter un caractère social prépondérant ;
- être installé par un opérateur immobilier public ou par toute autre personne agréée à cet effet ;
- avoir une superficie de plancher nette minimale déterminée en fonction du nombre de personnes occupant le logement ; cette superficie nette minimale ne peut être inférieure à 12 m² pour un logement occupé par une personne.

Logement partagé : logement destiné à l'habitation de plusieurs ménages.
Parcelle : parcelle cadastrale.
Publicité :
inscription, forme ou image destinée à informer le public ou à attirer son attention, quel que soit le type de format ou de technologie utilisé, en ce compris le dispositif qui la supporte, à l'exclusion des enseignes et de la signalisation des voiries, lieux et établissements d'intérêt général ou à vocation touristique. La publicité peut être : - d'intérêt public (totalement ou principalement), c'est-à-dire liée (totalement ou principalement) à des évènements culturels, sportifs ou sociaux, concerner des panneaux explicatifs, des campagnes de sensibilisation concernant la santé publique, le social, la culture, la mobilité d'intérêt public, l' environnement ou concerner une enquête publique. - d'intérêt commercial (totalement ou principalement), c'est-à-dire liée visant des marques, produits et/ou services commerciaux.
Publicité associée à l'enseigne : publicité dont le message publicitaire est axé sur un produit ou un service distribué ou presté par l'occupant commercial ou industriel de l'immeuble et qui n'est pas susceptible d'être modifié pendant la durée du permis.
Situation existante : situation existante de droit et non de fait.
Superficie de plancher : totalité des planchers mis à couvert et offrant une hauteur libre d'au moins de 2,20 m dans tous les locaux, à l'exclusion des locaux situés sous le niveau du sol qui sont affectés au parcage, aux caves, aux équipements techniques et aux dépôts. Les dimensions des planchers sont mesurées au nu extérieur des murs des façades, les planchers étant supposés continus, sans tenir compte de leur interruption par les cloisons et murs intérieurs, par les gaines, cages d'escaliers et d'ascenseurs.
Terrain : parcelle ou ensemble de parcelles contigües, cadastrées ou non, appartenant à un même propriétaire.
Utilisation : l'utilisation s'entend, au sein de la destination visée à l'article 98, §1er, 5°, a), de l'activité précise qui s'exerce dans ou sur le bien. A défaut d'informations à ce sujet dans le permis, la première utilisation est considérée comme une modification d'utilisation.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale du 4 juillet 2019 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 12 décembre 2013 déterminant la composition du dossier de demande de permis d'urbanisme

Bruxelles, …….. 2019.
Pour le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale,
Le Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé des Pouvoirs locaux, du Développement territorial, de la Politique de la Ville, des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, du Tourisme, de la Fonction publique, de la Recherche scientifique et de la Propreté publique,

Rudi VERVOORT

PROPOSITION PEB

A joindre à la demande de permis d'urbanisme dans le cas d'unités PEB neuves, d'unités PEB rénovées lourdement et d'unités PEB rénovées simplement avec architecte

Les références législatives

Ce formulaire résulte de l'application de l'Ordonnance du 2 mai 2013 (CoBrACE) et de ses arrêtés d'exécution qui transposent la directive 2010/31/UE. Ces textes sont disponibles sur le site de Bruxelles-Environnement.

Les exigences PEB

Toute unité PEB doit respecter des exigences en fonction de sa nature des travaux, de son affectation et des éventuelles dérogations.

Les procédures PEB à ce stade du projet

- *Transmettre une proposition PEB avec la demande de permis d'urbanisme à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme.*
- *Transmettre une notification PEB de début des travaux au plus tard 8 jours avant le début des travaux :*
  - *à Bruxelles-Environnement dans le cas d'un projet contenant :*
    - *des unités PEB neuves (UN) et/ou des unités PEB rénovées lourdement (URL/UAN)*
    - *des unités PEB de natures des travaux différentes dont au moins une URS*
  - *à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme dans le cas d'un projet contenant uniquement des unités PEB rénovées simplement (URS)*
- *Transmettre une déclaration PEB au plus tard 2 mois soit après la réception provisoire des travaux, soit après la fin des travaux :*
  - *à Bruxelles-Environnement dans le cas d'un projet contenant :*
    - *des unités PEB neuves (UN) et/ou des unités PEB rénovées lourdement (URL/UAN)*
    - *des unités PEB de natures des travaux différentes dont au moins une URS*
  - *à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme dans le cas d'un projet contenant uniquement des unités PEB rénovées simplement (URS)*

CADRE 1 - DONNÉES ADMINISTRATIVES

Données du projet

Adresse : [redacted]

Demandeur du Permis d'Urbanisme

Nom : [redacted]

Numéro de registre national : [redacted]

Adresse : [redacted]

Email : -

Architecte

Dénomination [redacted]

Numéro d'entreprise :

Répresenté(e) par : Mr YILMAZ FATIH

Adresse : Boulevard Lambermont, 100
Schaerbeek 1030 - Belgique

Email : info@oay2.eu

Conseiller PEB

Dénomination	Energy-Concept
Numéro d'entreprise :	0822.058.370
Répresenté(e) par :	Mr SHONGO Eric
Numéro d'agrément :	001181458
Adresse :	Avenue Albert 1er, 84
	Braine-l'Alleud 1420 - Belgique
Téléphone :	0486765156
Email :	eric@energy-concept

CADRE 2 : ANALYSE PEB DU PROJET

2.1 Bâtiments et locaux hors réglementation PEB

Des bâtiments ou locaux peuvent être exclus du champ d'application de la réglementation PEB (CoBrACE 2.2.1)

Absence de bâtiments ou de locaux exclus de la réglementation PEB

2.2 Division du projet

Bâtiment b1 (223,90 m² plancher)*

Rue du Mérinos, 4 - 1210 Saint-Josse-ten-Noode

Nom de l'unité PEB	Boite	Affectation	Nature des travaux	Surface plancher (m²)	Surface de déperdition thermique					Toutes les installations techniques sont placées et/ou remplacées
					Totale (m²)	Rénovée neuve-reconstruite		Neuve-Reconstruite		
						m²	%	m²	%	
Appartement 1	-	Habitation individuelle	URS	89,88	179,25	59,92	33,43	59,92	33,43	Non
Appartement 3	-	Habitation individuelle	URS	134,02	63,52	2,96	4,67	2,96	4,67	Non

**La surface des volumes non protégés est comprise dans la surface du bâtiment*

2.3 Surfaces plancher des unités PEB du projet

Surface plancher des unités PEB neuves (UN):	0,00 m²
Surface plancher des unités PEB assimilées à du neuf (UAN):	0,00 m²
Surface plancher des unités PEB rénovées lourdement (URL):	0,00 m²
Surface plancher des unités PEB rénovées simplement (URS):	223,90 m²
Surface plancher totale des unités:	223,90 m²

2.4 Conseiller PEB

Un conseiller PEB a été désigné mais n'est pas requis

2.5 Etudes de faisabilité

Aucune étude de faisabilité n'est requise

2.6 Biens classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde

Pour les biens classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde, l'autorité délivrante peut déroger de façon totale ou partielle aux exigences PEB (CoBrACE Art. 2.2.4 §4)

Le projet ne comprend pas de bien classé ou inscrit sur la liste de sauvegarde.

2.7 Dérogations aux exigences PEB

Les demandes de dérogation peuvent être introduites jusqu'à la notification PEB du début des travaux auprès de l'autorité délivrante(CoBrACE Art. 2.2.4 §1 à 3)

Absence de dérogation

2.8 Exigences par unité PEB

Ce tableau présente les exigences à respecter pour chaque unité PEB en fonction des données encodées

Bâtiment b1 (223,90 m² plancher)
Rue du Mérinos, 4 - 1210 Saint-Josse-ten-Noode

Unité PEB	Nature des travaux	U/R	BNC	CEP	Etech	Ventil	Surch
Appartement 1	URS	●	-	-	-	●	
Dérogation:		-	-	-	-	-	-
Appartement 3	URS	●	-	-	-	●	
Dérogation:		-	-	-	-	-	-

CADRE 3 - IMPACT PEB SUR LE RESPECT DES PRESCRIPTIONS URBANISTIQUES

Description des mesures (éléments liés à l'énergie et au climat intérieur) envisagées dans le cadre du COBRACE (Livre 2 Titre 2) ayant un impact sur le respect des prescriptions urbanistiques applicables à la demande de PU

CADRE 4 - DETAILS DES EXIGENCES PEB POUR LES URS

Exigences U

Les parois rénovées du VP doivent respecter les exigences suivantes:

Parois	Valeurs U
Valeur U maximale admissible pour les autres planchers	0,24 W/(m².K)
valeur Ug, valeur Uw moyen maximales admissibles pour les fenêtres (de toiture)	1,10 W/(m².K) ; 1,50 W/(m².K)

Exigence Ventilation

Les travaux au châssis et/ou les nouveaux locaux prévus déclenchent, dans les locaux concernés, les exigences de ventilation suivantes :

Système de ventilation envisagé

Système C (alimentation naturelle / évacuation mécanique)

Dispositifs envisagés	
Locaux secs	Grille dans fenêtre
Locaux humides	Extraction d'air mécanique

CADRE 5 - ANNEXES ET SIGNATURES

Liste des annexes

Néant

Signature

Je soussigné, Mme Döndü Akdeniz, demandeur du permis d'urbanisme

- déclare avoir pris connaissance des exigences PEB et des procédures PEB d'application
- certifie que les renseignements repris au présent formulaire sont sincères et exacts

Date : Signature :

Le présent formulaire est à joindre à la demande de permis d'urbanisme

Performance énergétique et climat intérieur des bâtiments

Rapport PEB

Données administratives du projet

Nom du Projet	**20241107_PEBT_Rue du Mérinos 4**		
Rue	**Rue du Mérinos**	Numéro	**4**
Localité	**Saint-Josse-ten-Noode**	Code Postal	**1210**
Référence cadastrale			

Affichage du rapport

Ordre d'affichage dans le rapport

Toutes les unités par exigence

Unités PEB affichées dans le rapport

- ☑ Bâtiment "b1"
  - ☑ Unité PEB "Appartement 1"
  - ☑ Unité PEB "Appartement 3"

Liste des intervenants

Déclarant PEB

Nom : [redacted]

Numéro de registre national : [redacted]

Adresse : [redacted]

Email : -

Conseiller PEB

Dénomination	Energy-Concept
Numéro d'entreprise :	0822.058.370
Répresenté(e) par :	Mr SHONGO Eric
Numéro d'agrément :	001181458
Adresse :	Avenue Albert 1er, 84 Braine-l'Alleud 1420 - Belgique
Téléphone :	0486765156
Email :	eric@energy-concept

Demandeur du Permis d'Urba

Nom : [redacted]

Numéro de registre national :

Adresse :

Email :

Architecte

Dénomination	OAY² architecture
Numéro d'entreprise :	0729.599.554
Répresenté(e) par :	Mr YILMAZ FATIH
Adresse :	Boulevard Lambermont, 100 Schaerbeek 1030 - Belgique
Email :	info@oay2.eu

Résumés des exigences par bâtiments

Bâtiment "b1" (nom du bâtiment)

Unité PEB "Appartement 1"

Nature des travaux : Unité rénovée simplement (URS)
Affectation de l'unité PEB: Habitation individuelle
Superficie : 89,88 m²
Volume (V) : 296,34 m³
Surface totale de déperdition (At) : 179,25 m²

Exigences à respecter au niveau de l'unité PEB :

		Valeur max	Valeur unité PEB		
CEP	Consommation d'Energie Primaire		-	kWh/(m².an)	-
BNC	Besoin Net en énergie pour le Chauffage		-	kWh/(m².an)	-
S	Indicateur de surchauffe		-	%	-
ET	Installations Techniques				-
U/R	Isolation thermique (valeurs U/R)				✓
V	Ventilation Hygiénique				✓

Unité PEB "Appartement 3"

Nature des travaux : Unité rénovée simplement (URS)
Affectation de l'unité PEB: Habitation individuelle
Superficie : 134,02 m²
Volume (V) : 363,16 m³
Surface totale de déperdition (At) : 63,52 m²

Exigences à respecter au niveau de l'unité PEB :

		Valeur max	Valeur unité PEB		
CEP	Consommation d'Energie Primaire		-	kWh/(m².an)	-
BNC	Besoin Net en énergie pour le Chauffage		-	kWh/(m².an)	-
S	Indicateur de surchauffe		-	%	-
ET	Installations Techniques				-
U/R	Isolation thermique (valeurs U/R)				✓
V	Ventilation Hygiénique				✓

Bâtiment "b1"

(nom du bâtiment)

Unité PEB "Appartement 1"

Nature des travaux Unité rénovée simplement (URS)

1.1. PAROIS TRANSPARENTES/TRANSLUCIDES

				Uw (moyen)			1,50	
Nom de la paroi	Type	U	Ug	R	b.Ui	a.Ueq	b.Ueq	Exig.
Fenêtre séjour	Fenêtre	1,50	1,10	-	-	-	-	✓
Fenêtre séjour 2	Fenêtre	1,50	1,10	-	-	-	-	✓
Fenêtre véranda	Fenêtre	1,50	1,10	-	-	-	-	✓
Toiture vitrée véranda	Fenêtre de toît	1,50	1,10	-	-	-	-	✓

1.2.6. autres planchers (planchers sur terre-plein, au dessus d'un vide sanitaire ou au-dessus d'une cave en dehors du volume protégé, planchers de cave enterrés)

Nom de la paroi	Type	U	Ug	R	b.Ui	a.Ueq	b.Ueq	Exig.
Plancher véranda	Plancher/Plafond	0,30	-	3,00	-	0,24	-	✓

Unité PEB "Appartement 3"

Nature des travaux Unité rénovée simplement (URS)

1.1. PAROIS TRANSPARENTES/TRANSLUCIDES

				Uw (moyen)			1,50	
Nom de la paroi	Type	U	Ug	R	b.Ui	a.Ueq	b.Ueq	Exig.
Fenêtre SDB	Fenêtre	1,50	1,10	-	-	-	-	✓

Fiche 2 : Exigence ventilation

Bâtiment "b1"

(nom du bâtiment)

Unité PEB : Appartement 1

Nature des travaux : Unité rénovée simplement (URS)
Affectation de l'unité PEB: Habitation individuelle
Respect de l'exigence :
Systéme de ventilation : zv1
Type de système : C - Alimentation naturelle, évacuation mécanique

	Espaces	Surface [m²]	Alimentation [m³/h]	Transfert [m³/h]	Evacuation [m³/h]	Dispositifs	Exig.
S	Salon (Local de séjour (ou espaces analogues))	17.51	75	72	0	1 OAR, 1 OT	
S	Véranda (Local de séjour (ou espaces analogues))	13.889	75	77	0	1 OAR, 1 OT	
	Total		150		0		

Unité PEB : Appartement 3

Nature des travaux : Unité rénovée simplement (URS)
Affectation de l'unité PEB: Habitation individuelle
Respect de l'exigence :
Systéme de ventilation : zv2
Type de système : C - Alimentation naturelle, évacuation mécanique

	Espaces	Surface [m²]	Alimentation [m³/h]	Transfert [m³/h]	Evacuation [m³/h]	Dispositifs	Exig.
H	SDB (Salle de bain, buanderie, local de séchage)	6.88	0	0	50	1 OEM	
	Total		0		50		

Annexe 2 : Composition des parois

Note : la valeur U reprise dans les tableaux des murs et planchers représente suivant les environnements :
- aUeq : si l'environnement est le sol
- bUeq : si l'environnement est une cave ou un vide sanitaire
- bUi : si l'environnement est un espace adjacent non chauffé

Type de paroi : Fenêtre



Valeur U : 1,50 W/m²k (Introduction directe)

Valeur g (facteur solaire) : -

Valeur U du vitrage : 1,10 W/m²k (Introduction directe)

Liste des parois

Nom	Surface [m²]	Environnement	Orientation [°]	U [W/m²K]	Ug [m²K/W]	Exigence
Fenêtre séjour	7,00	Environnement extérieur	-	1,50	1,10	✓

Type de paroi : Fenêtre



Valeur U : 1,50 W/m²k (Introduction directe)

Valeur g (facteur solaire) : -

Valeur U du vitrage : 1,10 W/m²k (Introduction directe)

Liste des parois

Nom	Surface [m²]	Environnement	Orientation [°]	U [W/m²K]	Ug [m²K/W]	Exigence
Fenêtre séjour 2	2,00	Environnement extérieur	-	1,50	1,10	✓

Type de paroi : Fenêtre



Valeur U : 1,50 W/m²k (Introduction directe)

Valeur g (facteur solaire) : -

Valeur U du vitrage : 1,10 W/m²k (Introduction directe)

Liste des parois

Nom	Surface [m²]	Environnement	Orientation [°]	U [W/m²K]	Ug [m²K/W]	Exigence
Fenêtre véranda	21,25	Environnement extérieur	-	1,50	1,10	✓

Type de paroi : Fenêtre de toît



Valeur U : 1,50 W/m²k (Introduction directe)

Valeur g (facteur solaire) : -

Valeur U du vitrage : 1,10 W/m²k (Introduction directe)

Liste des parois

Nom	Surface [m²]	Environnement	Orientation [°]	U [W/m²K]	Ug [m²K/W]	Exigence
Toiture vitrée véranda	14,88	Environnement extérieur	-	1,50	1,10	✓

Type de paroi : Fenêtre

Valeur U : 1,50 W/m²k (Introduction directe)

Valeur g (facteur solaire) : -

Valeur U du vitrage : 1,10 W/m²k (Introduction directe)

Liste des parois

Nom	Surface [m²]	Environnement	Orientation [°]	U [W/m²K]	Ug [m²K/W]	Exigence
Fenêtre SDB	2,96	Environnement extérieur	-	1,50	1,10	

Type de paroi : Plancher/Plafond

Valeur R introduite directement : 3,00 (m².K)/W

Liste des parois

Nom	Surface [m²]	Environnement	U [W/m²K]	R [m²K/W]	Epaisseur Totale	Exigence
Plancher véranda	14,79	Sol	0,24	3,00	0,21	

<u>Reportage photographique</u> : Repérage à voir sur le plan d'implantation

OBJET ;

Rénovation et régularisation d'une maison unifamiliale à plusieurs étages comprenant un espace commercial au rez-de-chaussée, ainsi que le changement d'affectation dudit espace commercial en logement :

La demande vise initialement à régulariser la situation existante de la maison unifamiliale à plusieurs étages, comprenant un espace commercial au rez-de-chaussée situé au n°4, rue du Mérinos, conformément à la réglementation actuelle en vigueur, ainsi qu'à modifier son affectation pour le transformer en logement.

ADRESSE DU BIEN [redacted]
CADASTRE
MAITRE DE L'OUVRAGE
DATE

Vue n°1 : « Façade Avant »



Vue n°2 : « Façade Avant*, de côté droit »*



Vue n°3 : « Façade Avant*, de côté gauche »*



Vue n°4 : « Façade Arrière »



Vue n°5 : « Façade Arrière, zoom »



Vue n°6 : « Façade Arrière, zoom du côté mitoyen »



Signature de l'architecte :

Signature du demandeur :

NOTE DESCRIPTIVE ET EXPLICATIVE DU PROJET

OBJET ;

Rénovation et régularisation d'une maison unifamiliale à plusieurs étages comprenant un espace commercial au rez-de-chaussée, ainsi que le changement d'affectation dudit espace commercial en logement :

La demande vise initialement à régulariser la situation existante de la maison unifamiliale à plusieurs étages, comprenant un espace commercial au rez-de-chaussée situé au n°4, rue du Mérinos, conformément à la réglementation actuelle en vigueur, ainsi qu'à modifier son affectation pour le transformer en logement.

ADRESSE DU BIEN :
CADASTRE :
MAITRE DE L'OUVRAGE :
DATE :

Description du projet et de son

Le projet se trouve dans une zone à prédominance résidentielle et de revitalisation urbaine ZRU 2020, comme indiqué dans le rapport du plan régional d'affectation du sol (PRAS). Le quartier accueille plusieurs commerces et restaurants le long de la rue principale et dans les rues avoisinantes. La circulation routière s'effectue en sens unique.

Dans la situation existante de droit ; le bâtiment existant est composé d'un immeuble de 3 niveaux hors sol surmonté d'une toiture à trois versants et l'immeuble est renseigné comme commerce avec logement.

Une extension du rez-de-chaussée a été réalisée suite au permis obtenu en 1961, ainsi que la fermeture partielle des balcons pour l'installation de WC au 1er et au 2eme étages / L'extension prévoyait une chambre, une salle de bain et une cuisine.

Dans la situation existante de fait ; l'immeuble est actuellement divisé en multiples unités de logement :

- 1 appartements une chambre au rez-de-chaussée avec une véranda sur la courette de ± 14m².
- 2 studios au 1er étage ; avec accès sur une toiture terrasse.
- 1 Appartement au 2ème étage.
- 2 chambres sous combles.

Soit au Total 6 unités de logement.
Les balcons ont été complètement fermes en façade arrière.

Dans la situation projetée ;

Le projet consiste à diminuer la densité des unités de logement et à réorganiser les espaces pour offrir des espaces de vie plus confortables et conviviaux. C'est pourquoi, Il est prévu :

- De réaménager les caves pour créer un espace pour les vélos et un local poubelle ainsi que 3 caves individuelles (1 par logement)
- Au rez-de-chaussée, de conserver l'unité de logement existante (appartement 1 chambre) anciennement renseigné comme magasin se transformant en logement ayant accès dans le jardin avec une terrasse sur 2 mètres de large (structure sur plots.)
- Au 1er étage, de transformer les 2 studios en une unité de logement : Appartement 1 chambre avec la terrasse non-accessible qui sera transformée en toit végétale (voir plan).
- Créer une seule unité (un appartement duplex de 2 chambres) en combinant les logements existants au 2ème étage et sous les combles, et remplacer le châssis de fenêtre à l'arrière du 2ème étage par un modèle identique aux autres, tant au niveau du matériau que du coloris, afin d'assurer une cohérence esthétique et harmonieuse sur la façade arrière.
- La fenêtre du 2ième étage en façade avant de la salle de bain est prévu d'être remplacé par une fenêtre comme dans la situation de droit.

Quelques travaux structurels d'ouverture sont prévus au 1er et au 2ème étage pour ouvrir les espaces de vie et amener plus de lumière naturelle dans ces espaces.

Au niveau des Façades :

Les façades existantes seront conservées avec leurs matériaux actuels :

- Finition des façades en enduit de teinte claire
- Menuiseries extérieures en PVC (imitation bois en façade avant / blanc en façade arrière)
- À l'exception de la porte d'entrée, qui sera remplacée par une nouvelle porte en bois conforme

Chaque appartement est ventilé et constitué d'une chaudière à condensation et chaque logement sera équipé d'un système de détection de fumée. Un exutoire de fumée (1m²) remplacera un des châssis de la circulation verticale et un extincteur se trouvera à chaque niveau. Un éclairage de sécurité sera également présent sur la porte d'entrée afin de respecter les normes en matière de prévention contre l'incendie.

L'immeuble génère des eaux pluviales et eaux usées domestiques qui sont redirigées vers les égouts publics. Les rejets d'eaux usées et d'eaux pluviales s'effectuent via un système d'égouttage existant qui demeure inchangé.

Signature de l'architecte : *Signature du demandeur :*

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE
Statistique des permis d'urbanisme
Rue de Louvain, 44 – 1000 Bruxelles
Tél : 02/548.62.48

Statistique des permis d'urbanisme

Modèle I

Bâtiments destinés exclusivement ou principalement à l'habitation

Dans ces bâtiments, plus de 50 % de la surface totale doit être destinée à l'habitation
La pièce utilisée comme bureau par un Notaire, un Avocat, un Architecte, un Médecin, un Agent d'assurance, etc., fait partie de la surface destinée à l'habitation.

Pour remplir ce questionnaire d'une manière correcte, le demandeur du permis d'urbanisme recourra à l'Architecte ou à l'Entrepreneur.

Explications pour compléter le questionnaire

Lisez attentivement l'explication se rapportant à la partie à remplir. Les petites flèches (←) du questionnaire renvoient aux explications correspondantes.

1. Qualité du maître de l'ouvrage.

1) Particulier
2) Société anonyme
3) Société coopérative
4) S.P.R.L.
5) Société agréée par la Société Nationale ou Régionale du Logement ou la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne.
6) Association sans but lucratif
7) Autre Société
8) Autorité fédérale
9) Communauté ou région
10) Province
11) Commune
12) Organisme dépendant de l'Autorité
13) Autres

2. Date de commencement des travaux.

C'est la date (année et mois) à laquelle pour la première fois des activités sont exercées sur le chantier. Elles peuvent être : premiers travaux de terrassement, livraison de matériel et de l'outillage sur le chantier, etc.
Si la date exacte n'est pas connue, donnez une date approximative la plus juste possible.

1. Renseignements administratifs.

1. A remplir par l'Administration Communale ou l'Administration de l'Urbanisme	**Colonne réservée à l'INS**
Province :	
Arrondissement administratif :	
Commune :	
Numéro de la demande de permis	
Date d'octroi du permis délivré :	
2. A remplir par le demandeur du permis d'urbanisme	
[redacted] demandeur :	
Adresse du demande[redacted]	
[redacted]	
Numéro de la section cadastral[redacted]	

← Qualité du maître de l'ouvrage : **Personne PHYSIQUE**

← Date de commencement des travaux : **DES RECEPTION PERMIS**

3. Renseignements sur la construction.

Ce questionnaire comprend trois parties différentes :

A. Construction nouvelle ou reconstruction totale
B. Transformation, extension ou reconstruction partielle
C. Démolition

Pour un ***bâtiment unique***, on remplit la (les) partie(s) correspondante(s).

Dans le cas de ***groupe d'immeubles*** construits ou transformés suivant un même plan, les mêmes directives sont valables excepté pour :
Construction nouvelle ou construction totale : dans le tableau ci-dessous, classer les bâtiments par type de bâtiment et indiquer le nombre de bâtiments de chaque type. Remplir un formulaire séparé (partie A ou partie A + C s'il y a une démolition préalable) pour chaque type de bâtiments et les annexer au présent formulaire.

Désignation de la catégorie ou du type de bâtiments (Par ex. : Maison unifamiliale, à deux étages, etc.)	Nombre de bâtiments d'habitation de chaque type
Maison unifamiliale, à deux étages, avec commerce	**1**

Explications pour la partie A : Construction nouvelle

A1. Destination du bâtiment (destiné exclusivement ou principalement à l'habitation)

Résidence d'un ou plusieurs ménages particuliers :

1) Maison avec 2 façades (maison mitoyenne)
2) Maison avec 3 façades
3) Maison avec 4 façades (maison isolée), construite d'une façon traditionnelle
4) Maison avec 4 façades (maison isolée), construite selon une méthode préfabriquée
5) Appartement
6) Résidence d'un ménage collectif (orphelinat, communauté religieuse, maison de retraite, prison caserne, autres)
7) Résidence occasionnelle de vacanciers, touristes ou voyageurs (hôtel, motel, home de vacances, auberge de jeunesse, …)
8) Résidence occasionnelle de personnes en traitement (hôpital, maternité, sanatorium, préventorium)
9) Résidence occasionnelle d'élève ou d'étudiants (pensionnat, home d'étudiants)

On parle de **maison particulière** lorsque chaque logement du bâtiment dispose d'une **entrée particulière** reliant le logement à la voie publique.
Par contre, un **immeuble à appartements** possède un **hall d'entrée commun** qui donne accès à la voie publique.

A. Pièces d'habitation

Une **pièce d'habitation** est un espace dans un logement séparé des autres espaces par des cloisons allant du plancher au plafond avec une surface minimum de 4 m² et une hauteur minimum de 2 m au dessus du plancher.
Les pièces d'habitation sont les pièces **destinées aux besoins essentiels de la vie** commune (repos, manger, divertissement, étude) ou utilisées à cet effet, plus spécifiquement les cuisines, salle à manger, salles de séjour, chambres à coucher, mansardes et sous-sols habitables et autres espaces destinés à l'habitation.
La pièce utilisée comme bureau par un notaire, un avocat, un architecte, un médecin etc… dans son propre logement ou dans un autre logement est aussi considérée comme pièce d'habitation.
Les pièces suivantes ne sont **pas reprises** comme pièces d'habitation : salles de bain, W.C., buanderies, cages d'escalier, dégagements, couloirs, caves , grenier, garages et annexes.

A3. Le nombre de pièces d'habitation destinées à une résidence collective ou occasionnelle

Elles reprennent toutes les pièces d'habitation du bâtiment qui ne sont pas destinées à des logements particuliers. Entre autres : les chambres dans un hôtel, …

A6. Surface du bâtiment destinée à l'habitation

Cette surface destinée à l'habitation, appelée aussi surface habitable, est la surface totale de toutes les pièces d'habitation des différents niveaux, caves, greniers, garages, et annexes non compris.

A6. Surface du bâtiment destinée à un autre usage que l'habitation (garage compris)

La surface destinée à un autre usage que l'habitation est la surface des tous les espaces des différents niveaux avec une destination comme énumérée au point 10.

A7. Surface totale

La surface totale est la somme des surfaces des différents niveaux calculée entre les murs extérieurs, y compris la surface occupées par ces murs eux-mêmes.

A8. Volume total du bâtiment

Le volume total du bâtiment est obtenu en multipliant la surface de celui-ci , murs extérieurs compris, par la hauteur calculée de la face supérieure du plancher du rez-de-chaussée jusqu'à mi-hauteur du toit ou s'il s'agit d'un toit plat, jusqu'à la face supérieure du toit.

A9. Nombre de niveaux du bâtiment, rez-de-chaussée compris

Les niveaux d'un bâtiment sont comptés du côté de la façade principale à partir du rez-de-chaussée, ce dernier étant compris, qu 'elle qu'en soit la destination, et comprennent aussi les entre-sols, les toits français aménagés

en logement, qui reçoivent la lumière du jour par au moins une fenêtre ordinaire ou une lucarne et la mansarde qui est uniquement éclairée par une tabatière qui a la même inclinaison que le toit.

A14. Type de chauffage selon les combustibles utilisés

1) gaz naturel
2) Huile combustible
3) Electricité
4) Energie solaire
5) Charbon
6) Bois
7) Gaz butane ou propane
8) Autres

~~A. Construction nouvelle ou reconstruction totale~~

En cas de démolition préalable, remplir également le cadre C.

	Colonne réservée à l'INS
1. Destination du bâtiment :	
2. Nombre de logements prévus dans le bâtiment :	
3. Nombre de pièces d'habitation destinées à une résidence collective ou occasionnelle :	
4. Superficie du terrain (m²) :	
5. Superficie de la parcelle réellement construite (m²) :	
6. Surface du bâtiment destinée : - à l'habitation (m²)	
- aux caves, greniers et annexes (m²)	
- à un autre usage que l'habitation (m²) (y compris garages)	
7. Surface totale du bâtiment (m²)	
8. Volume total du bâtiment (m^3)	
9. Nombre de niveaux du bâtiment, rez-de-chaussée y compris :	
10. Largeur de la façade principale (m)	
11. Nombre de garages individuels ou d'emplacements couverts dans des garages collectifs aménagés dans le bâtiment ou en annexe:	
12. Prévisions sanitaires dans le bâtiment: - Nombre de salles de bain ou de douche:	
- Nombre de W.C. :	
13. Prévisions (marquer d'une croix): ☐ Raccordement électricité ☐ Raccordement gaz ☐ Raccordement distribution d'eau ☐ Raccordement égout ☐ ascenseur	
14. Type de chauffage:	

15. Répartition des logements (pour ménages particuliers ou collectifs et résidences occasionnelles)

Une résidence collective ou occasionnelle est considérée comme un logement.

Désignation des types de logements dans le bâtiment (par ex. studio, duplex, logement à une, deux, trois chambres à coucher)	Nombre de logements de chaque type	Pour chaque type de logement indiquer :			
		Nombre de pièces d'habitation	Surface totale des pièces d'habitation (en m²)	Nombre de salles de bain ou de douche	Nombre de W.C.

A99. Destination du bâtiment (destiné exclusivement ou principalement à un autre usage que l'habitation)

10) Agriculture, horticulture et élevage.
11) Industrie et construction (*aussi bien production, entreposage et manutention)*
12) Entreposage et manutention des entreprises publiques (*p.ex. casernes des pompiers, garages pour véhicules de police, etc…)*
13) Transport et communication (*télécommunication (p.ex. bâtiment pour le placement d'appareils de diffusion), transport par chemin de fer, par route, via des conduits, par eau, par air*)
14) Commerce (*commerce de gros, commerce de détail, réparation et entretien de véhicules automobiles*)
15) Horeca (*restaurants, salons de thé, cafés*)
16) Soins personnels (*établissements ou les malades ne séjournent pas, polycliniques et dispensaires, garderie de jour pour enfants, salons de coiffure, manucure, pédicure et beauté*)
17) Bureaux pour services publics et parastataux
18) Bureaux pour administration privée
19) Culture et divertissement (*enseignement, sciences et arts, cinéma, théâtres, dancings, salles de fêtes, locaux pour mouvements de jeunesse, maisons de jeunes, hall d'exposition, etc…*)
20) Sports
21) Garages
22) Autres (*Eglises, chapelles,…*)

Explications pour la partie B : Transformation

B1. Destination du bâtiment

Destination du bâtiment avant les travaux : voir explications de la partie A (1 et 99)
Destination du bâtiment après les travaux : voir explications de la partie A 1.

B4 . Surface du bâtiment

La surface destinée à l'habitation, appelée aussi surface habitable, est la surface totale de **toutes les pièces d'habitation** (voir explications A) des différents niveaux.
La surface destinée à un autre usage que l'habitation est la surface des tous les espaces des différents niveaux avec une destination comme énumérée au point A 99.

B6. Volume total du bâtiment

Le volume total du bâtiment est obtenu en multipliant la surface de celui-ci, murs extérieurs compris, par la hauteur calculée de la face supérieure du plancher du rez-de-chaussée jusqu'à mi-hauteur du toit ou s'il s'agit d'un toit plat, jusqu'à la face supérieure du toit.

Explications pour la partie C : Démolition

C1. Destination du bâtiment avant la démolition

La destination des bâtiments comme reprise aux explications de la partie A (1 et 99)

C4. Surface du bâtiment

La surface destinée à l'habitation, appelée aussi surface habitable, est la surface totale de **toutes les pièces d'habitation** (voir explications A3) des différents niveaux.
La surface destinée à un autre usage que l'habitation est la surface de tous les espaces des différents niveaux avec une destination comme énumérée au point A99.

C6. Volume total du bâtiment

Le volume total du bâtiment est obtenu en multipliant la surface de celui-ci, murs extérieurs compris, par la hauteur calculée de la face supérieure du plancher du rez-de-chaussée jusqu'à mi-hauteur du toit ou s'il s'agit d'un toit plat, jusqu'à la face supérieure du toit.

B. Transformation, extension ou reconstruction partielle.

Pour les bâtiments qui après la transformation sont destinés principalement à **l'habitation**.

	Avant les travaux	Après les travaux	Changement (augmentation ou diminution)	Colonne réservée à l'INS
1. Destination du bâtiment	**Commerce et logement**	**logement**		
2. Nombre de bâtiments	**1**	**1**	**+0**	
3. Nombre de logements	**1**	**3**	**+2**	
4. Surface du bâtiment destinée :				
- à l'habitation (m²)	**177,15**	**290**	**+112,85**	
- aux caves, greniers et annexes (m²)	**63**	**63**	**+0**	
- à un autre usage que l'habitation (m²) (y compris) **Commerce**	**86,85**	**0**	**-86.85**	
5. Surface totale du bâtiment (m²)	**327**	**353**	**+26**	
6. Volume total du bâtiment (m³)	**932**	**988**	**+56**	
7.Nombre de garages individuels ou d'emplacements couverts dans des garages collectifs aménagés dans le bâtiment ou en annexe:	**0**	**0**	**0**	

~~C. Démolition.~~

	Colonne réservée à l'INS
1. Destination du (des) bâtiment(s) avant la démolition :	
2. Nombre de bâtiments à démolir :	
3. Nombre de logements à démolir :	

4. Surface du bâtiment destinée : - à l'habitation (m²) - aux caves, greniers et annexes (m²) - à un autre usage que l'habitation (m²) (y compris garages)	
5. Surface totale du bâtiment (m²) :	
6. Volume total du bâtiment (m^3) :	
7.Nombre de garages individuels ou d'emplacements couverts dans des garages collectifs aménagés dans le bâtiment ou en annexe:	

Je certifie sincères et complets les renseignements ci-dessus.

17.06.2024		Sceau de la Commune
Date et signature du demandeur du Permis d'urbanisme	Signature de l'Architecte, auteur des plans	

Service Public Fédéral FINANCES
DOCUMENTATION PATRIMONIALE

Extrait du plan parcellaire cadastral

Centré sur :
SINT-JOOST-TEN-NODE 2 AFD -- SAINT-JOSSE-TEN-NOODE 2 DIV

Situation la plus récente
Fait le 02/04/2024
Échelle : 1:1000



L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et jouit de la propriété intellectuelle comme repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données (= Bpn_ReBu autrement dit Bâtiment Régionaux) géré par les régions. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.

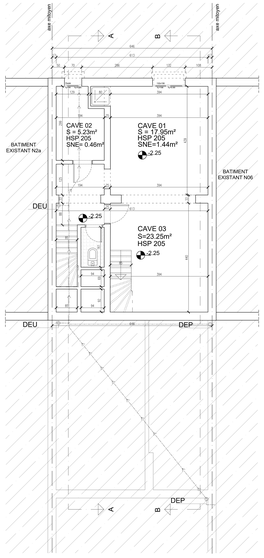

PLAN SOUS-SOL

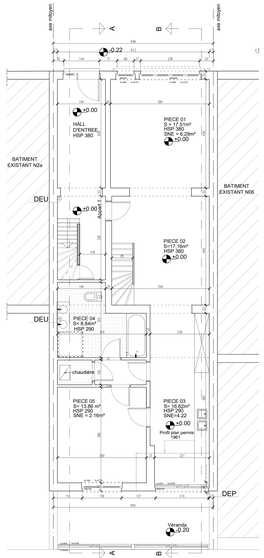

PLAN REZ DE CHAUSSÉE

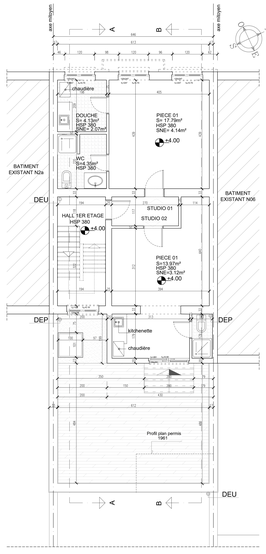

PLAN 1ER ÉTAGE

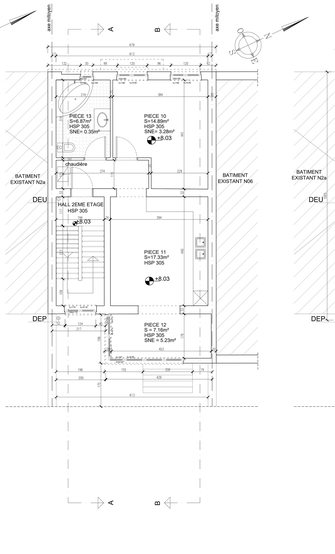

PLAN 2ÈME ÉTAGE

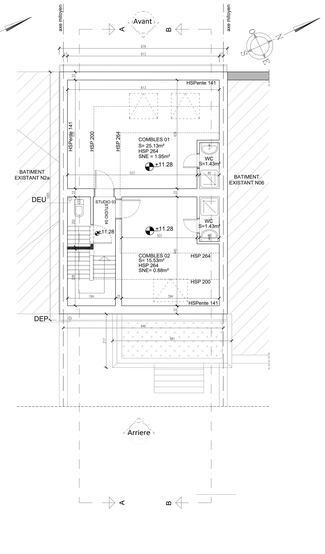

PLAN 3ÈME ÉTAGE

Trottoir

Bordure

Filet d'eau

Rue du Merinos

Axe voirie Voirie communale

Route rev. hydrocarbonée équipée en eau
électricite et égouttage

Filet d'eau

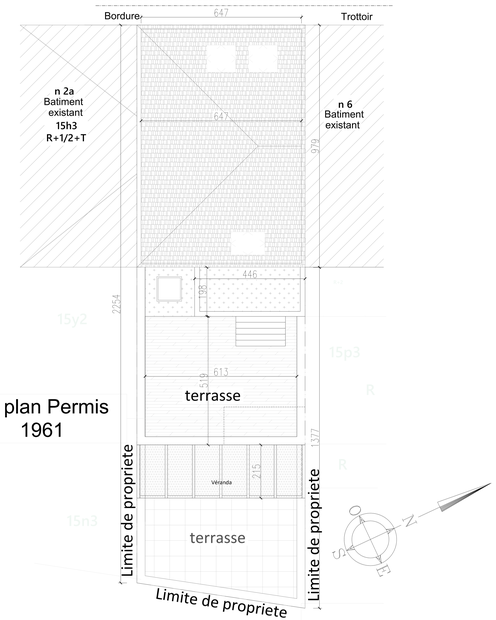

Profil plan Permis 1961

PLAN TOIT



Plan d'implantation 1:500

Légende

	Maçonnerie démolie		Carrelage		Tuiles
	Maçonnerie existante		Toiture plate		Vitrage fenêtre
	Maçonnerie projetée		Carrelage		Terrain coupe

PROJET

Régularisation et Transformation d'un immeuble d'habitation situé rue du Mérinos n°4, 1210 - Bruxelles

Maître de l'ouvrage :

INC.

HVAC :

CAD :

Division 2 / Section B / n° 15 B 3

COMMUNE :
Saint-Josse-Ten-Noode

Echelle : 1/50

Référence: PU

Dossier n°

Indice :

Situation Existante de Fait

Date	Indice	Commentaires
	PU	Permis d'urbanisme

PAGE 1/2

1

NOM DOC.

PLANS

OAY²
Optimum Architecture+Y²

M.FATIH YILMAZ ARCHITECTE

Mail info@oay2.eu
Adresse Rue des palais 44, 1030 Bruxelles
Mobile 0032(0)484 67 34 24

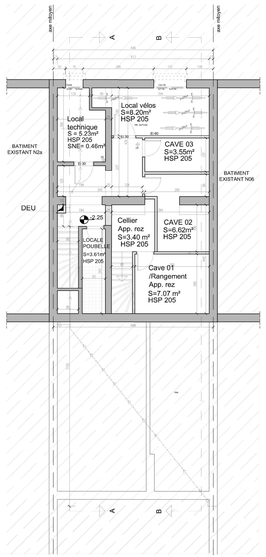

PLAN SOUS-SOL

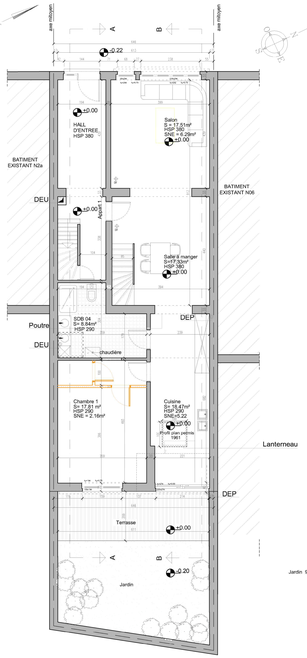

PLAN REZ DE CHAUSSEE

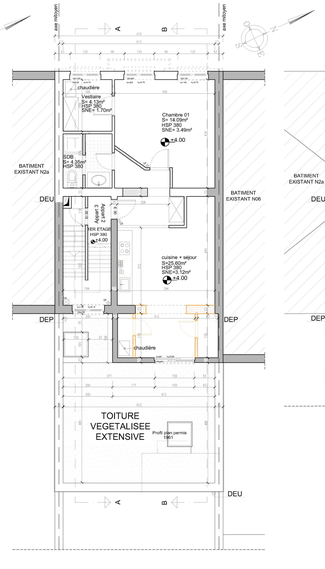

PLAN 1er ETAGE

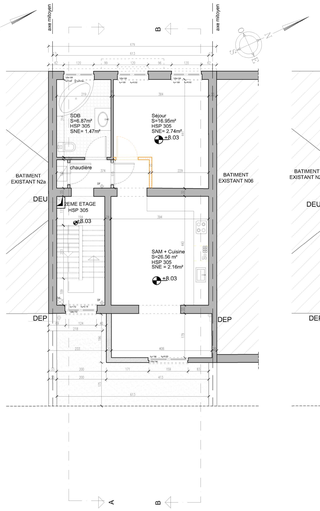

PLAN 2éme ETAGE

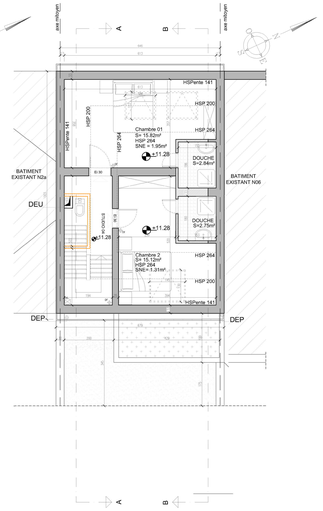

PLAN 3éme ETAGE

Trottoir

Bordure

Filet d'eau

Rue du Merinos

Axe voirie Voirie communale

Route rev. hydrocarbonee equipee en eau
electricite et egouttage

Filet d'eau

Bordure Trottoir

n 2a
Batiment
existant
15h3
R+1/2+T

n 6
Batiment
existant

TOITURE
VEGETALISEE
EXTENSIVE

Terrasse
semi-permeable

Jardin

Limite de propriete

Limite de propriete

Limite de propriete

Profil plan Permis
1961

Implantation



Plan d'implantation 1:500

Legende

Maçonnerie démolie	Carrelage	Tuiles	Gravier
Maçonnerie existante	Toiture plate	Vitrage fenêtre	
Maçonnerie projetée	Carrelage	Terrain coupe	

PROJET
Régularisation et Transformation d'un immeuble existant
situé rue du Mérinos n°4, 1210 - Bruxelles

Maître de l'ouvrage :

HVAC :

CAD :
Division 2 / Section B n° 15 B 3

COMMUNE :
Saint-Josse-Ten-Noode

Echelle : 1:50
Référence: PU
Dossier n°
Indice :

Situation Projetée

Date	Indice	Commentaires

PAGE 12
1

OAY²
Optimum Architecture+Y²

M.FATIH YILMAZ ARCHITECTE
Mail info@oay2.eu
Adresse Bd. Lambermont 100, 1030 Bruxelles
Mobile 0032(0)484 67 34 24

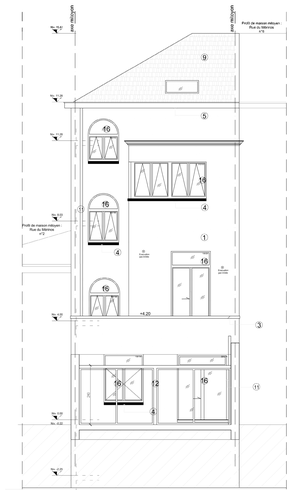

FACADE ARRIERE

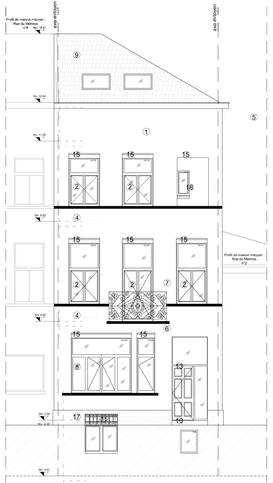

FACADE AVANT

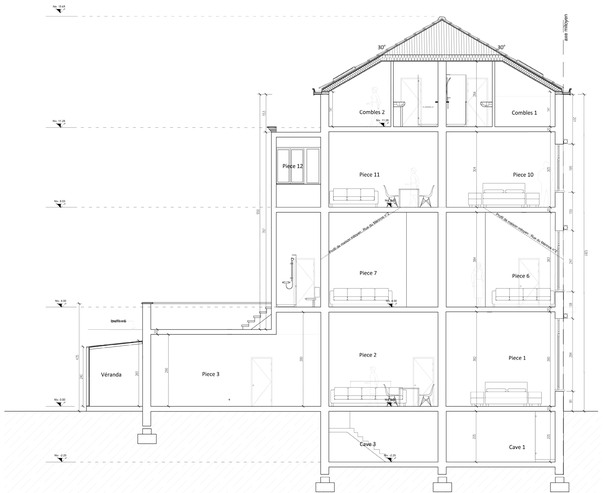

COUPE B-B

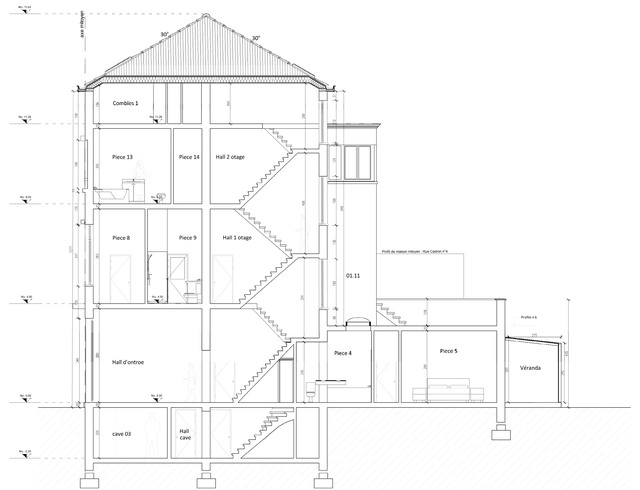

COUPE A-A

Legende

Maçonnerie démolie	Carrelage	Tuiles
Maçonnerie existante	Toiture plate	Vitrage fenêtre
Maçonnerie projetée	Carrelage	Terrain coupe

1. Cimentage de teinte blanc
2. Menuiseries en Bois
3. Couvres murs en béton préfabriqué
10. Marches en pierre bleue
13. Porte d'entrée en bois
16. Menuiserie en PVC de teinte blanc
4. Seuils en Pierre Bleue
5. Corniche en bois peint en gris
6. Balcon et Bandeau en Pierre bleue
11. Descente d'eau pluviale en PVC (DEP)
14. Menuiserie de toit en PVC de teinte blanc
17. Soubassement en pierre bleue
7. Ferronnerie en acier peint en noir
8. Menuiserie en PVC teinte imitation bois
9. Couverture du toit en tuiles de terre cuite teinte naturelle
12. Véranda en PVC de teinte gris
15. Volet de teinte Brun
18. Remplacement en menuiserie et fermeture non conforme

PROJET

Régularisation et Transformation d'un immeuble existant
situé rue du Mérinos n°4, 1210 - Bruxelles

Maître de l'ouvrage :

HVAC :

CAD. :
Division 2 / Section B / n° 15 R 3

COMMUNE :
Saint-Josse-Ten-Noode

Echelle : 1:50
Dossier n°
Référence: PU
Indice :

Situation Existante de Fait

Date	Indice	Commentaires

PAGE 2/2
2

OAY²
Optimum Architecture+Y²

M FATIH YILMAZ ARCHITECTE
Mail info@oay2.eu
Adresse Rue des palais 44, 1030 Bruxelles
Mobile 0032(0)484 67 34 24

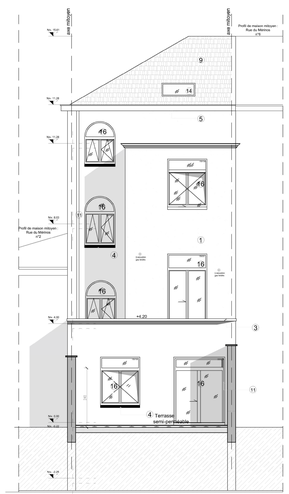

FACADE ARRIERE

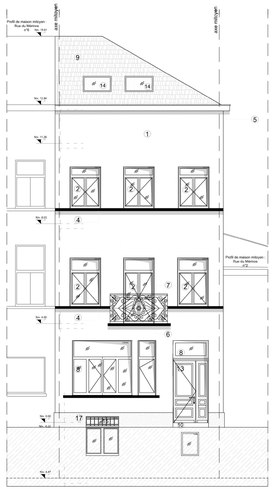

FACADE AVANT

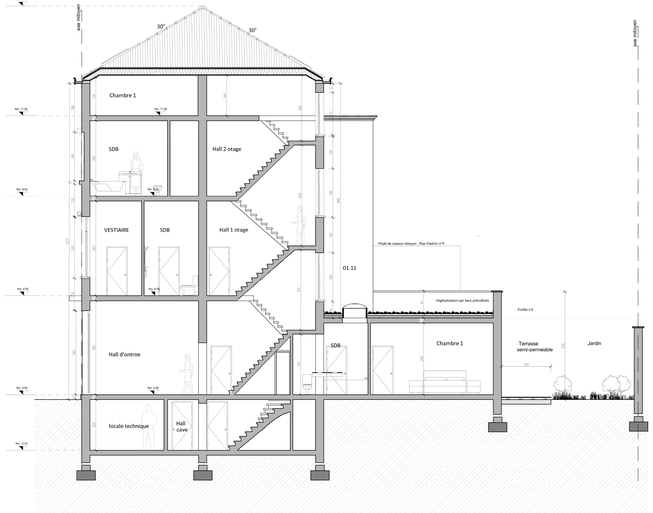

COUPE A-A

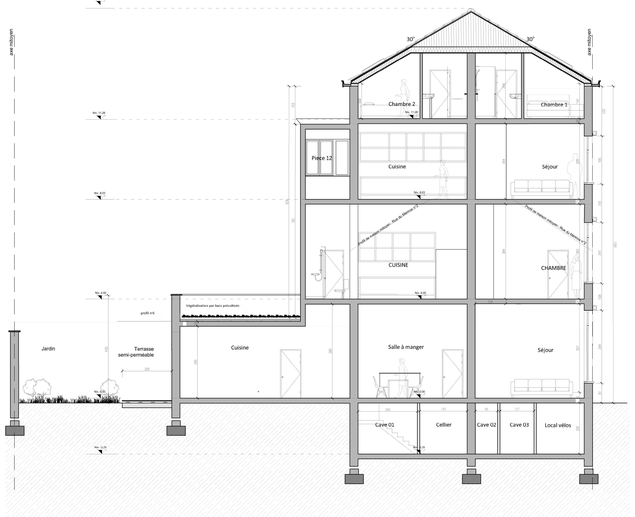

COUPE B-B

Legende

- Maçonnerie démolie
- Maçonnerie existante
- Maçonnerie projetée
- Carrelage
- Toiture pierre bleue
- Carrelage
- Tuiles
- Vitrage fenêtres
- Terrain coupe
- Gravier

1. Crepissage de teinte blanc
2. Menuiseries en Bois/alliage pleine
3. Couvres murs en béton préfabriqué
4. Seuils en Pierre Bleue
5. Corniche en bois peint en gris
6. Balcon et Bandeau en Pierre bleue
7. Ferronnerie en acier peint en noir
8. Menuiserie : lambris en bois
9. Couverture du toit en tuiles de terre cuite teinte naturelle
10. Marches en pierre bleue
11. Descente d'eau pluviale en PVC (DEP)
12. Ouvrant en PVC de teinte gris
13. Nouvelle porte d'entrée en Bois
14. Menuiserie de toit en PVC de teinte blanc
15. ferronnerie existante
16. Menuiserie en PVC de teinte blanc
17. Soubassement en pierre bleue

PROJET

Régularisation et Transformation d'un immeuble existant
situé rue du Mérinos n°4, 1210 - Bruxelles

Maître de l'ouvrage :

HYAC :

CAD. :
Division 2 / Section B / n° 15 B 3

COMMUNE :
Saint-Josse-Ten-Noode

Echelle : 1/50 | Dossier n°

Référence: PU | Indice :

Situation Projetée

Date	Indice	Commentaires

Feuil 22

2

OAY²
Optimum Architecture+Y²

M.FATIH YILMAZ ARCHITECTE
Mail info@oay2.eu
Adresse Bd. Lambermont 100, 1030 Bruxelles
Mobile 0032/0484 67 34 24

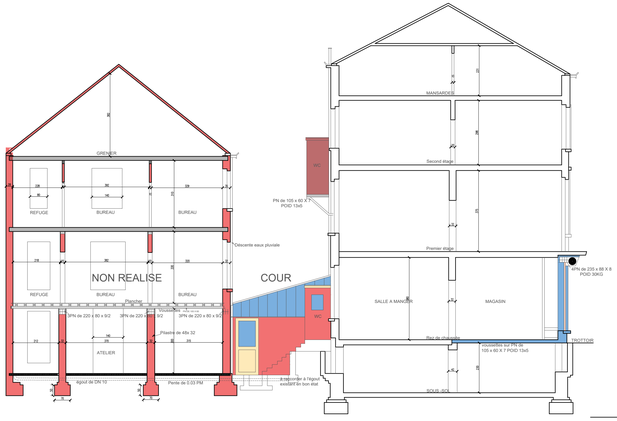

COUPE C-D

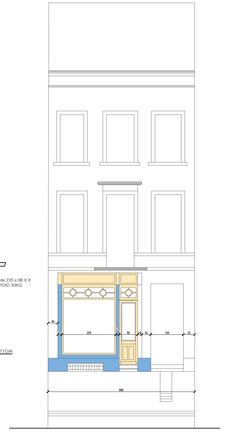

façade de rue modifiée

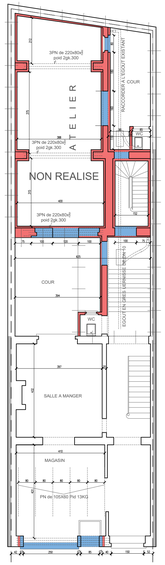

vue en plan rez de chaussée

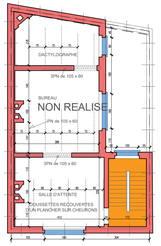

vue en plan 1ér étage

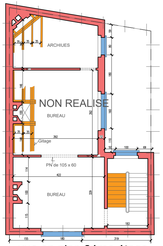

vue en plan 2éme étage



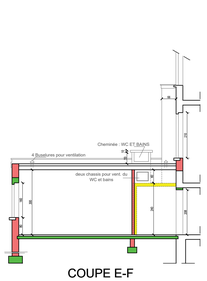

COUPE E-F

Façade poste- annexe

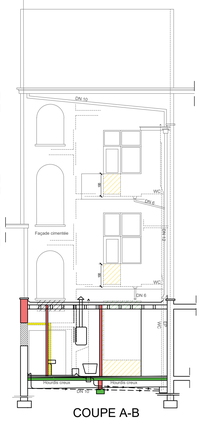

COUPE A-B

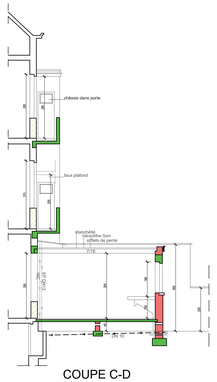

COUPE C-D

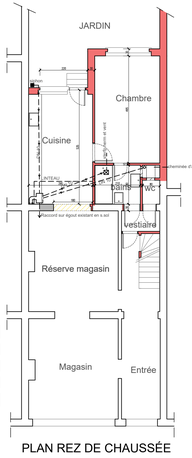

PLAN REZ DE CHAUSSÉE

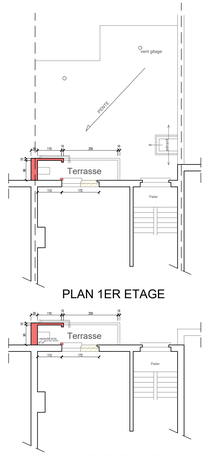

PLAN 1ER ETAGE

PLAN 2EME ETAGE

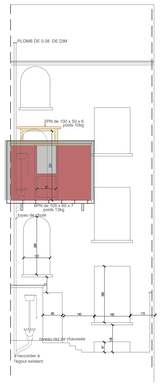

élévation façade postérieure

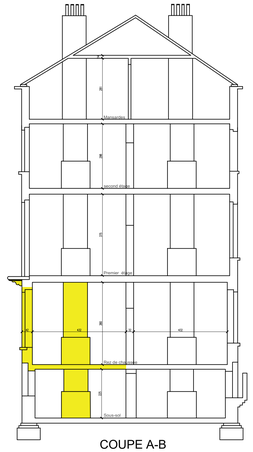

COUPE A-B

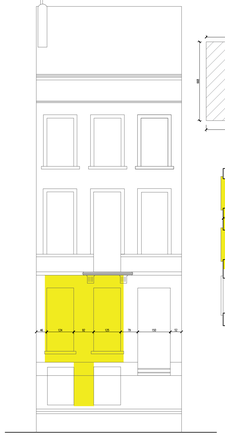

façade de rue

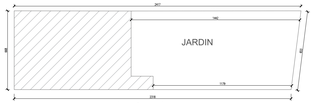

plan terrain

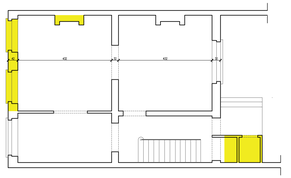

vue en plan rez de chaussée actuel

PROJET

Régularisation et Transformation d'un immeuble d'habitation.
situé rue du Mérinos n°4, 1210 - Bruxelles

Maître de l'ouvrage :

SIG.

HVAC :

CAD. :
Division 2 / Section B / n° 15 R 3

COMMUNE :
Saint-Josse-Ten-Noode

Echelle :

Dossier n°

Référence: **PU**

Indice :

Situation Existante de Droit

Les plans ne peuvent en aucun cas être utilisés pour l'exécution des travaux.
Les mesures sont fournies à titre indicatif et doivent être re-vérifiées par différents intervenants lors de l'exécution.

Date	Indice	Commentaires
	PU	Permis d'urbanisme

PAGE 1/1

1

NOM DOC. :

PLANS & COUPES & ELEV.

OAY²
Optimum Architecture+Y²

M.FATIH YILMAZ ARCHITECTE

Mail info@oay2.eu
Adresse Rue des palais 44, 1030 Bruxelles
Mobile 0032(0)484 67 34 24